

Ville de Rouen

BUDGET PRIMITIF 2025

Présentation générale

SOMMAIRE

I.	L'EQUILIBRE GENERAL	4
II.	L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL	6
A.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
1.	Une optimisation des recettes de fonctionnement 2025 pour financer les projets communaux	8
a.	La répartition des recettes de fonctionnement	8
b.	La présentation des recettes réelles de fonctionnement par politique	9
2.	Une évolution fortement contrainte des dépenses de fonctionnement	16
a.	La répartition des dépenses de fonctionnement	16
b.	Présentation des dépenses réelles de fonctionnement par segmentation politique	17
B.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	27
1.	Les recettes réelles d'investissement	27
a.	La répartition des recettes d'investissement	27
b.	Présentation des recettes réelles d'investissement par segmentation politique	28
2.	Des dépenses réelles d'investissement 2025 au service des ambitions municipales	31
a.	Les crédits pluriannuels	31
b.	Les crédits de paiement 2025	36

AVANT-PROPOS

La préparation du budget 2025 s'est déroulée dans un contexte national aussi inquiétant qu'incertain. Le projet de loi de finances 2025, présenté tardivement en raison du calendrier électoral et de la nomination repoussée du gouvernement, prévoyait une série de mesures pénalisant lourdement les finances locales. Pour la Ville de Rouen, l'impact serait de l'ordre de 10 millions d'euros, compte non tenu de l'impact indirect sur des financements d'autres partenaires (Région, Département, Métropole) ou de l'Etat (fonds vert, DSIL...).

C'est la raison pour laquelle le vote de notre budget, initialement prévu en décembre, a été repoussé au 20 janvier, afin de permettre de construire un budget le plus sincère.

Suite à la censure du gouvernement le 4 décembre, le projet de loi de finances n'a pu être voté. Or, conformément au Code général des collectivités territoriales, nous sommes tenus de voter le budget de la Ville dans les deux mois suivant la tenue du débat d'orientations budgétaires, soit le 20 janvier au plus tard puisque notre débat municipal a eu lieu le 21 novembre dernier. Nous voterons donc très vraisemblablement le budget prévisionnel de la Ville sans que la loi de finances, elle, le soit.

Quelle que soit la censure et le changement de gouvernement, il est clair que la situation budgétaire nationale demeure très inquiétante. Un 'trou' de près de 60 milliards d'Euros reste à combler dans les finances de l'Etat. A cette inquiétude profonde s'ajoute l'incertitude dans laquelle nous plonge la situation politique. Tout cela nous conduit à adopter une approche à la fois prudentielle et volontariste. Prudentielle, pour faire en sorte que les finances de la Ville restent saines et solides comme elles le sont aujourd'hui ; volontariste, pour continuer de défendre les services publics municipaux et tenir le cap des solidarités, de la transition social-écologique et de la qualité de vie que nous nous sommes fixés dans ce mandat.

Au plan budgétaire, **le choix a été fait d'intégrer dans notre équation, par souci de prudence de sincérité, les mesures de coupes annoncées nationalement.** Les décisions modificatives budgétaires permettront d'intégrer en cours d'année d'éventuelles corrections, à la hausse ou à la baisse, issues de la loi de finances telle qu'elle sera effectivement votée.

Cette approche prudentielle ne vaut évidemment pas adhésion aux choix des gouvernements précédents : comme l'ont dénoncé de nombreux Maires de toutes tendances politiques, nous pensons que la décision de faire peser l'effort de réduction des dépenses publiques sur les collectivités locales est injuste et néfaste.

Injuste car la crise des finances publiques est d'abord le fait de l'impéritie de la gestion de l'Etat. La dégradation du déficit public est en grande partie dû à des choix de baisses d'impôts, discutables sur leur efficacité, injustes dans leur finalité et non financées. Dans le même temps, les collectivités locales ont eu une gestion exemplaire dans son ensemble : leur dette est passée de 9,2% du PIB en 1993 à 8,9% en 2023, quand celle de l'Etat passait de 33,7% à 90%. Rappelons également que les collectivités ont l'obligation de voter des budgets à l'équilibre, quand l'Etat vote lui tous ses budgets en déficit depuis plus de... 40 ans.

Néfaste, car ces mesures auront un impact négatif sur l'investissement public, assuré aux trois quarts par les collectivités locales, et donc sur l'activité économique et l'emploi. Cet investissement des collectivités est indispensable notamment pour la lutte contre le dérèglement climatique. Au lieu de coupes claires, c'est au contraire d'une amplification de ces investissements dont nous avons besoin.

La Ville de Rouen dispose de finances saines et solides. Notre dette est maîtrisée : en dix ans nous l'avons réduite de 190 millions d'euros à 130 millions d'euros (-32%), soit environ 1100 euros par habitant. Celle de l'Etat est de 3300 milliards d'euros soit ~40000 euros par habitant. La dette municipale est saine, débarrassée des emprunts toxiques contractés entre 2001 et 2008. Notre capacité de remboursement de la dette restera très inférieure aux seuils de vigilance et d'alerte (12 et 15 ans). Comme depuis 2016 soit bientôt dix ans, les taux des impôts locaux décidés par la Ville n'augmenteront pas cette année. Quant à l'investissement, il a doublé (20M€->40M€) depuis le début du mandat. **Cette gestion saine des finances de la Ville de Rouen nous permet de faire face**, comme nous l'avons fait face aux crises de ce mandat : Covid, guerre en Ukraine, inflation...

Malgré la situation nationale inquiétante et incertaine, malgré les choix mauvais et injustes des gouvernements ces dernières années, nous faisons pour 2025 le choix volontariste de continuer d'agir en cohérence avec les orientations politiques pour lesquelles nous avons été élus : la lutte pour le climat et la biodiversité, les solidarités, l'éducation, la qualité de vie, le rayonnement et l'attractivité de Rouen. Pour une ville qui se hisse à la hauteur des enjeux de ce siècle.

Faire de Rouen une ville qui se hisse à la hauteur des enjeux de ce siècle, c'est agir pour le climat et la biodiversité : la renaturation de la ville, initiée dès le début du mandat, se poursuivra dans notre espace public. La rénovation énergétique de nos bâtiments, investissement d'avenir essentiel, se déploiera comme l'attention à un urbanisme plus durable. C'est aussi agir pour nos enfants : nous poursuivrons la rénovation des écoles et la renaturation des cours. 2025 sera la 1^{ère} année pleine de mise en œuvre du nouveau programme éducatif de territoire.

Conforter Rouen comme une ville solidaire, c'est défendre les services publics et poursuivre les politiques sociales que nous mettons en place au service des plus fragiles, des plus isolés, des plus vulnérables, de toutes les générations. L'arrivée de nouveaux quartiers en politique de la ville se traduira par l'extension de nos dispositifs Cité éducative et contrat de ville. Le projet Territoire zéro chômeur sur Grammont entrera dans une phase opérationnelle. C'est aussi le soutien préservé au tissu associatif. C'est enfin renforcer l'accès de tous et toutes à la culture et au sport : nous poursuivrons nos efforts pour la rénovation des équipements sportifs et notamment les piscines. Nous confirmerons notre choix en faveur de la culture partout et pour tous, avec notamment la pérennisation de l'élargissement des horaires des bibliothèques et la rénovation du conservatoire.

Faire de Rouen une ville où il fait bon vivre, c'est agir pour une ville propre et sûre. Nous poursuivrons nos actions pour la propreté de l'espace public : renouvellement du mobilier urbain, développement du tri sélectif, consolidation de la brigade environnement propreté, en articulation étroite avec la Métropole Rouen Normandie. Nous amplifierons nos actions en faveur de la tranquillité publique : après la création d'une brigade de nuit de la police municipale, pour laquelle nous avons renforcé les effectifs de la police municipale, le développement de la vidéo-protection, la création d'un équipage cynophile, nous créerons un nouveau poste de police municipale rive gauche.

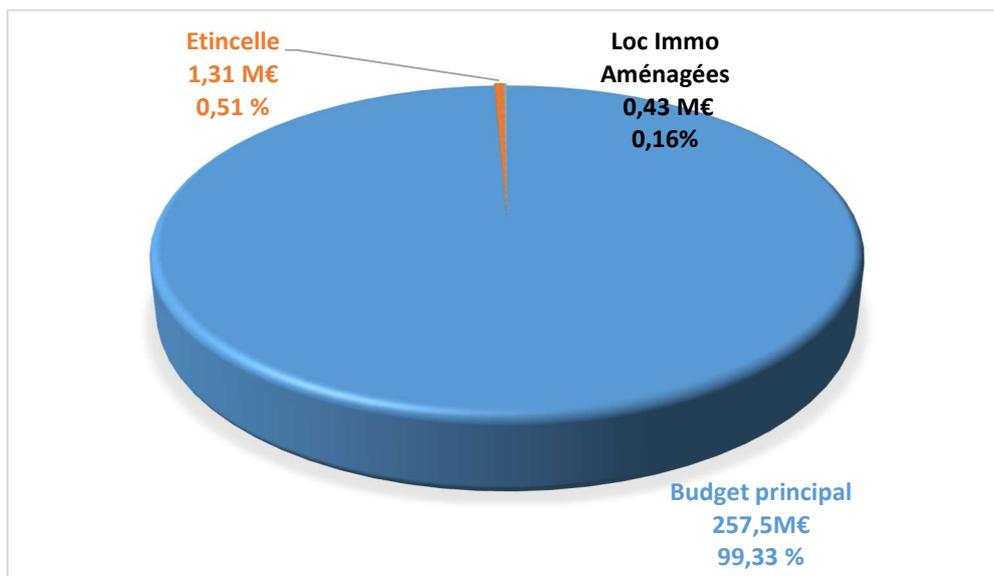
Faire de Rouen une ville qui étonne et qui attire, c'est prendre soin de l'une de nos plus grandes richesses : notre patrimoine. Le chantier de la restauration de l'Abbatiale Saint-Ouen, entamé en 2021, devrait s'achever en 2025. Nous continuerons de travailler avec les commerçants pour animer la ville tout au long de l'année, autour de nos grands rendez-vous : les nouvelles Fêtes Jeanne d'Arc, relancées en 2021 ; Rouen à table, initié en 2024 dans le cadre du label Unesco en complément de la Fête du Ventre ; En Roue(n) libre, le grand événement étudiant... Sans parler du Tour de France, qui cette année fera escale à Rouen !

Tenir le cap de nos priorités en nous appuyant sur des finances saines et solides : tel est l'esprit qui, malgré toutes les incertitudes, a présidé à l'élaboration de ce budget.

I. L'EQUILIBRE GENERAL

Le budget général pour l'année 2025 s'équilibre, tous budgets et tous mouvements confondus, à 259 235 529,19 €, dont 240 284 056,19 € en mouvements réels et 18 951 473,00 € en mouvements d'ordre.

Le budget principal représente plus de 99,33 % du budget général.



La répartition du budget général est la suivante :

Tous mouvements confondus	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Budget principal	185 650 546,00 €	71 847 511,19 €	257 498 057,19 €
Etincelle	1 262 541,00 €	48 500,00 €	1 311 041,00 €
Loc Immo Aménagées	266 936,00 €	159 495,00 €	426 431,00 €
Total	187 180 023,00 €	72 055 506,19 €	259 235 529,19 €

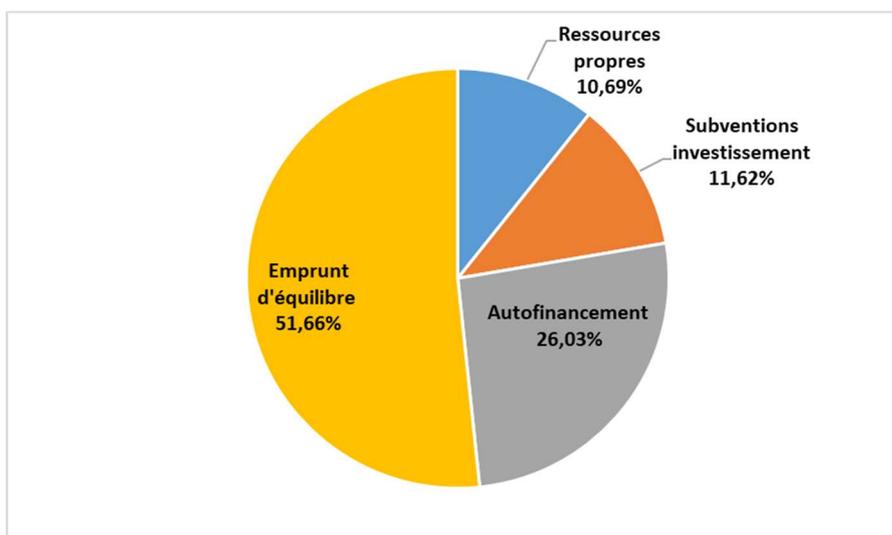
En mouvements réels, les dépenses du budget général s'équilibrent à 168 533 183,00 € en section de fonctionnement et 71 750 873,19 € en section d'investissement.

Mouvements réels (dépenses)	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Budget principal	167 211 701,00	71 542 878,19 €	238 754 579,19 €
Budget annexe Etincelle	1 214 041,00 €	48 500,00 €	1 262 541,00 €
Budget annexe Locations Immobilières Aménagées	107 441,00 €	159 495,00 €	266 936,00 €
Total	168 533 183,00 €	71 750 873,19 €	240 284 056,19 €

Hors gestion active de la dette et opérations pour compte de tiers, le financement des dépenses d'investissement du budget général est assuré à hauteur de 25,61 % par l'épargne brute dégagée au titre du fonctionnement (soit 18,34 M€) et 22,31 % par les ressources propres d'investissement (soit 15,98 M€).

L'emprunt d'équilibre prévisionnel (tous budgets confondus) s'établit à 37 M€ représentant, à ce stade, 51,35 % du financement des dépenses d'investissement.

BUDGET GENERAL (consolidation budget principal + budgets annexes)	Dépenses	Recettes
Total dépenses investissement (hors gestion active de la dette et opérations pour compte de tiers)	71 622 956,19 €	
Ressources propres d'investissement		7 657 572,00 €
Subventions investissement reçues		8 320 538,00 €
Autofinancement		18 646 840,00 €
Emprunt d'équilibre		36 998 006,19 €



II. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal 2025 est équilibré en dépenses et en recettes à 257,50M€ contre 252,42 M€ en 2024, dont 238,75 M€ en opérations réelles (232,39 M€ en 2024) et 18,74 M€ en opérations d'ordre (20,04 M€ en 2024).

En mouvements réels, les recettes du budget 2025 se décomposent en un montant de 185,35 M€ en fonctionnement et 53,41 M€ en investissement, en hausse de + 1,31 % pour le fonctionnement et de +8,02 % pour l'investissement par rapport au budget primitif 2024.

En mouvements réels, les dépenses du budget 2025 se traduisent par un montant de 167,21 M€ en fonctionnement (+ 2,25 %) et 71,54 M€ en investissement (+3,91 %). Cette évolution des dépenses d'investissement s'explique principalement par la montée en charge des travaux programmés sur le mandat.

Ce budget se caractérise par un montant d'opérations d'ordre de 18,44 M€ en dépenses de fonctionnement, correspondant aux dotations aux amortissements (10 M€) et au virement à la section d'investissement (4,7 M€) ainsi qu'à l'inscription des crédits nécessaires à la création d'une provision pour risques et charges de 3,72 M€, correspondant à la contribution de la commune au fonds de garantie prévue dans le projet initial de loi de finances pour 2025, conformément à la stratégie prudentielle décrite en préambule de ce rapport.

Les dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 0,30 M€. Il s'agit d'inscriptions destinées à l'amortissement de subventions d'investissement reçues.

Les recettes d'ordre en investissement s'élèvent à 18,44 M€ et correspondent à la contrepartie des écritures de dotations aux amortissements (10 M€), du virement à la section d'investissement (4,7 M€) et à la provision pour risque et charges (3,72 M€).

L'ensemble de ces opérations d'ordre est strictement équilibré en dépenses et en recettes et ne donne lieu à aucun décaissement ni encaissement.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES (M€)	Dépenses réelles de fonctionnement 167,21	Recettes réelles de fonctionnement 185,35	RECETTES (M€)
	Dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre 13,72		
	Virement à la section d'investissement 4,71	Opérations d'ordre 0,30	

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES (M€)	Travaux, équipements et subventions : 57,41	Recettes propres investissement : 15,98	RECETTES (M€)
	Remboursement capital de la dette : 13,7	Emprunt : 37	
	Mouvements neutres : 0,43	Mouvements neutres : 0,43	
	Opérations d'ordre : 0,30	Dotation aux amortissements et autres opérations d'ordre : 13,72	
	Virement de la section de fonctionnement : 4,71		

L'épargne brute dégagée au titre de la section de fonctionnement s'élève à 18,13 M€.

Elle permet de financer 25,50% des dépenses d'investissement.

Le montant d'emprunt d'équilibre nécessaire à la couverture du besoin de financement des dépenses d'équipement est de 37 M€.

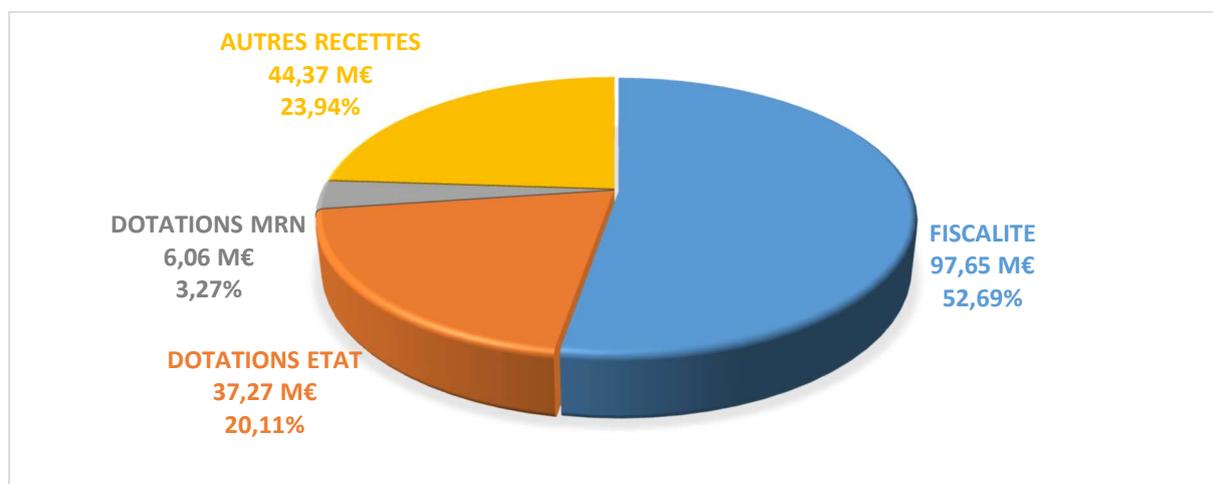
Affichant à nouveau une progression significative des crédits d'investissement et équipements directs de 3,76 M€ soit 7,02% d'augmentation par rapport au BP 2024, et une progression contenue des dépenses de fonctionnement (+2,25% entre le BP 2024 et le BP 2025), ce budget primitif 2025 accélère la déclinaison des ambitions et projets de la mandature.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Une optimisation des recettes de fonctionnement 2025 pour financer les projets communaux

a. La répartition des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévues par la Ville au titre du BP 2025 s'élèvent à 185 345 913,00€, en augmentation de 1,31 % soit + 2,4 M€ par rapport au BP 2024 (182 943 443,00 €) et se répartissent de la façon suivante :



Au titre des recettes de fonctionnement, le budget 2025 se caractérise par :

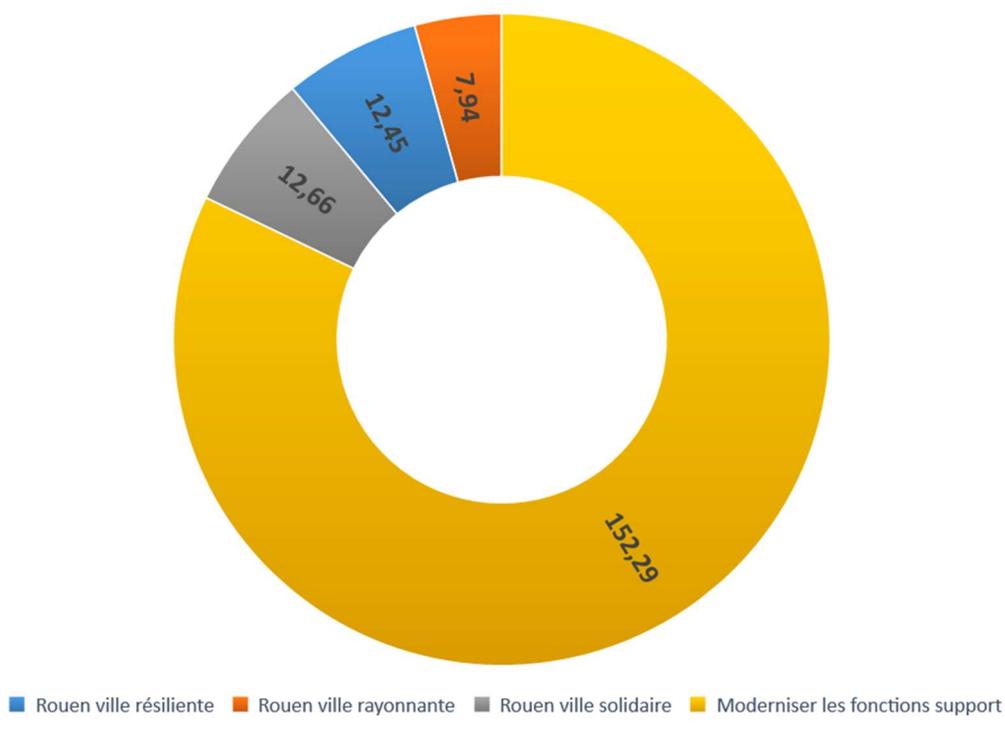
- Hors prélèvement au bénéfice du fonds de réserve qui avait été introduit à l'article 64 du projet initial de loi de finances pour 2025, estimé pour la ville de Rouen à 3.721.894 € (soit 2 % des recettes réelles de fonctionnement 2023), la projection des recettes de fiscalité directe s'établissait à 97,65 M€, en progression de +1,6% par rapport au produit notifié pour 2024. Ce produit intègre une minoration (de l'ordre de 0,5 M€) correspondant, à partir du 1er janvier 2025, à la prise en compte du dégrèvement de taxe foncière accordée aux bailleurs sociaux du nouveau quartier prioritaire de la Ville (quartier Saint Sever – Orléans). Cette évolution provient donc à nouveau du dynamisme des bases imposées, d'une part grâce à la revalorisation forfaitaire des bases envisagée pour 2025 à hauteur de 2%, prévision prudentielle dans l'attente du vote de la Loi de Finances pour 2025, et d'autre part par le volume des locaux imposés.
- Le maintien des montants de dotations de la Métropole comme l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.
- Une estimation prudente des dotations versées par l'Etat, reposant sur l'évolution de la dotation de solidarité urbaine estimée aujourd'hui à +6,75%.

- La progression contenue des autres recettes de fonctionnement, tenant compte notamment de la décreue depuis l'année 2023 du produit des droits de mutation (- 1,25 M€ prévus entre 2024 et 2025).

b. La présentation des recettes réelles de fonctionnement par politique

Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	12,45
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	7,94
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	12,66
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	152,29
	185,35

Poids des politiques sectorielles dans les recettes réelles de fonctionnement (en M€) :



Rouen, ville résiliente :

L'ensemble des recettes liées à la transition social-écologique sont regroupées dans les différents secteurs d'intervention présentés ci-après :

Secteur d'intervention	M€
GESTION DES ESPACES PUBLICS	2,46
PATRIMOINE BATI	1,32
STATIONNEMENT	8,67
TOTAL ROUEN VILLE RESILIENTE	12,45

Gestion des espaces publics :

Les recettes prévues au titre de la gestion des espaces publics concernent, pour près de 0,82M€, les droits de voirie réglés par les entreprises de travaux publics lors de l'occupation temporaire de l'espace public communal.

Elles correspondent également aux refacturations des prestations effectuées par la Ville au bénéfice de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre des conventions de gestion concernant les espaces publics¹ pour plus d'1,48M€.

Patrimoine bâti :

Les recettes prévues au titre de la gestion du patrimoine bâti (1,32M€) sont constituées du produit des locations, loyers et refacturation des charges locatives, du patrimoine privé de la Ville.

Stationnement :

Les recettes liées au stationnement se décomposent de la façon suivante :

5,1 M€ sont prévus au titre de la redevance de stationnement acquittée par les usagers et 3,3M€ correspondent au règlement du forfait post - stationnement (FPS) par les automobilistes n'ayant pas acquitté la redevance de stationnement.

Ces recettes sont encaissées par la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement, dans le cadre d'une délégation de service public mise en place depuis le 1^{er} janvier 2018.

Rouen ville rayonnante :

L'ensemble des recettes se ventilent dans les secteurs de la manière suivante :

Secteurs d'intervention	M€
CULTURE	1,25
MANIFESTATIONS PUBLIQUES	0,49
RAYONNEMENT ECONOMIQUE	1,41
SPORT	4,79
TOTAL ROUEN VILLE RAYONNANTE	7,94

¹Astreintes sur la voirie supportées par la Ville tant au niveau du personnel que du matériel, l'entretien des espaces verts situés autour des musées ainsi qu'autour des zones d'activité économique, tout comme les activités de signalisation et de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

Culture :

La participation des familles (450 K€) ainsi que les subventions versées par l'Etat (180 K€) et le Département (120 K€) dans le cadre du financement du Conservatoire à Rayonnement Régional constituent la part la plus importante des recettes du secteur de la culture.

Elles sont complétées par les recettes de billetterie générées par le Gros Horloge (110K€).

Les subventions susceptibles d'être attribuées à la Ville au titre de projets culturels et artistiques spécifiques seront inscrites lors des étapes budgétaires ultérieures, après leur notification.

Au titre des Bibliothèques, la vente de documents, les copies et la vente de produits dérivés ainsi que le nouveau mode de remboursement des documents perdus ou abimés en fonction de la valeur d'achat, devraient générer 26,8 K€ de recettes.

Une subvention de 11,89 K€ de la bibliothèque nationale de France est également inscrite pour le dépôt légal imprimeur ainsi que deux nouvelles subventions : 4,6K€ du Centre National du Livre pour l'acquisition et la médiation de collections adaptées et 5K€ pour les actions en direction de la petite enfance.

Une participation de 245 K€, en provenance de l'Etat, est également inscrite au titre de l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques rouennaises.

Manifestations publiques :

Les recettes prévues au titre des manifestations publiques sont constituées des droits versés par les forains dans le cadre de l'organisation de la Foire Saint Romain (0,46M€ prévus).

Des droits de place seront également perçus lors de l'installation des chalets dans le cadre de l'organisation de la manifestation Rouen Givree (29K€).

Rayonnement économique :

Les recettes « économiques » s'appuient sur les redevances d'occupation du domaine public versées par les commerçants. Elles regroupent :

- Les droits de place ou droits de terrasse, estimés à 0,61M€.
- Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure inscrit à hauteur de 0,47M€.
- L'ensemble des droits perçus au titre des marchés de la Ville, dont la recette est estimée à 0,33M€.

Sport :

Les droits d'entrée dans les équipements sportifs sont estimés à 0,73M€.

Les recettes du secteur sport regroupent également le produit des refacturations effectuées par la Ville à la Métropole au titre de la gestion de la patinoire de l'île Lacroix, propriété de cette dernière depuis mai 2018. Lui sont ainsi refacturés les frais de personnel (0,8M€) et l'ensemble des coûts de fonctionnement (fluides, entretien courant, maintenance, assurances, systèmes informatiques...) de la structure, estimés à 3,1M€.

Les prestations réalisées par la Ville pour l'entretien du stade Diochon seront refacturées à hauteur de 100 K€ auprès de la régie des équipements sportifs de la Métropole.

Rouen ville solidaire :

L'ensemble des recettes se ventilent dans les secteurs de la manière suivante :

Secteurs d'intervention	M€
FAMILLE	10,52
RELATIONS CITOYENNES	0,46
SOLIDARITES	1,55
TRANQUILLITE PUBLIQUE	0,07
VIE ET INITIATIVES ASSOCIATIVES	0,06
TOTAL ROUEN VILLE SOLIDAIRE	12,66

Famille :

10,52M€ de recettes de fonctionnement sont inscrites au BP 2025 au titre du secteur famille, regroupant l'ensemble des thématiques liées à la petite enfance, aux écoles ainsi qu'aux centres de loisirs.

Ces prévisions sont composées de recettes tarifaires en provenance des familles soit :

- Restauration collective : 2,20 M€ ;
- Crèches municipales : 0,89 M€ ;
- Centres de loisirs et accueils périscolaires : 1,13M€.

Elles sont complétées par des subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches (4,37 M€) et les accueils de loisirs (1,71 M€).

Relations citoyennes :

Le produit des concessions dans les cimetières (0,29 M€) ainsi que les dotations versées par l'Etat pour le recensement (23 K€) et les titres sécurisés (146 K€) constituent les principales recettes de fonctionnement du secteur de la relation citoyenne.

Solidarités :

Au titre de la solidarité, 1,07 M€ de recettes correspondent à la refacturation au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de personnel mis à disposition de la structure ainsi que de prestations réalisées par la Ville conformément aux termes de la convention de mutualisation conclue entre les deux entités.

Des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et des participations versées par certains partenaires sont également inscrites pour financer les dispositifs et équipements sociaux gérés par la Ville.

Ainsi 45 K€ de subventions sont prévus au titre du déploiement du Contrat de Ville et 67,81K€ permettront de financer la structure « France Services ». La caisse des Allocations Familiales participera à hauteur de 223 K€ au fonctionnement des centres sociaux gérés par la commune.

Tranquillité publique :

La redevance annuelle de la fourrière s'établit à 41,86 K€.

La facturation des alarmes des bâtiments appartenant à la Métropole reliées au Centre de Supervision Urbaine représente une recette de 13,22 K€.

Des subventions, par le biais du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance, dont le montant est estimé à 18,5 K€, seront perçues par la Ville au titre des actions de prévention menées en 2025 auprès de publics spécifiques.

Vie et initiatives associatives :

Les recettes prévues au titre du secteur vie et initiatives associatives correspondent au produit de la location des salles des maisons de quartier (61,20 K€).

Moderniser les fonctions supports

L'ensemble des recettes enregistrées au titre du pilotage de la collectivité se répartissent de la façon suivante :

Secteurs d'intervention	M€
AFFAIRES FINANCIERES	150,05
COMMUNICATION RELATIONS	0,11
MOYENS GENERAUX	2,13
TOTAL MODERNISER FONCTIONS SUPPORT	152,29

- **Le secteur des affaires financières** regroupe l'essentiel des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. Il s'agit des produits de fiscalité (directe et indirecte) et des dotations de l'Etat.

➤ Fiscalité directe : 97,65 M€

Représentant plus de 52,69% des recettes réelles de fonctionnement, le produit de la fiscalité directe locale pour le BP 2025 est estimé à 97,65 M€. Cette évaluation s'appuie sur une évolution forfaitaire des bases estimée à 2 % (voir plus haut).

Les taux d'imposition ne varieront toujours pas en 2025 et sont les suivants :

- Taxe sur les propriétés bâties : 48,71 % ;
- Taxe sur les propriétés non bâties : 27,88 %.

La progression des recettes de fiscalité directe (+265K€ entre le BP 2024 et le BP2025) est donc uniquement liée au coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales correspondant à l'évolution de l'inflation au 31 novembre de l'année 2024 ainsi qu'au dynamisme des bases (nouveaux logements).

Estimée à 2 % au moment de la préparation de ce budget 2025, cette progression, moindre que celle prévue pour 2024 (pour mémoire + 5,4 %) demeure dynamique.

La prévision tient compte de l'estimation réalisée par l'administration fiscale du montant des exonérations de taxe foncière pour les logements des bailleurs sociaux classés en quartier prioritaire de la ville, soit environ -500K€ pour 2025.

Le produit de la fiscalité directe locale se décompose ainsi :

en M€	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	BP 2025
Taxe d'habitation	36,7	37,69	38,8	4,00	4,11	4,32	4,54	4,77
Taxe sur le foncier bâti	40,7	41,34	42,27	87,33	90,20	96,02	101,02	101,10
Taxe sur le foncier non bâti	0,15	0,15	0,17	0,16	0,15	0,15	0,16	0,11
Impact coefficient correcteur				-7,37	-7,61	-8,10	-8,33	-8,37

⇒ La réforme de la fiscalité locale

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales avec une mise en œuvre progressive entre 2020 et 2023.

Depuis 2020, ce sont 80 % des foyers fiscaux qui ont été totalement exonérés. Pour les autres foyers (20 %), l'allègement a été de 30 % en 2021 et 65 % en 2022 pour aboutir en 2023, pour tous les foyers fiscaux, à une exonération totale.

Les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants sont, quant à elles, maintenues et versées au bénéfice des communes. Cependant, leur taux est figé et les communes ne peuvent plus utiliser leur variation comme levier fiscal.

La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée aux communes le 1^{er} janvier 2021.

L'Etat compense aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée avec l'activation d'un mécanisme correcteur afin de neutraliser les écarts de compensation.

La Ville de Rouen étant surcompensée dans le cadre du transfert de la part départementale de la taxe foncière, elle se voit appliquer un coefficient correcteur de 0,917 afin de neutraliser le produit supplémentaire lié à ce transfert, pour un montant de 8,37M€.

➤ Les dotations de l'Etat : 37,27 M€

La prévision du montant des dotations de fonctionnement versées par l'Etat à la Ville s'établit à 37,27 M€, soit un montant en légère augmentation par rapport au montant notifié au titre de l'année 2024 par les services de l'Etat.

M€	Notifié 2018	Notifié 2019	Notifié 2020	Notifié 2021	Notifié 2022	Notifié 2023	Notifié 2024	BP 2025
Dotation forfaitaire	27,41	27,23	27,04	27,08	27,22	27,45	27,44	27,46
Dotation de solidarité urbaine	3,26	3,52	3,82	4,08	4,38	4,71	5,02	5,48
Attributions compensatrices fiscalité	2,66	2,85	3,02	2,36	2,73	3,03	2,80	3,20
Autres dotations	1,08	1,04	1,30	1,17	1,05	1,06	1,06	1,13
TOTAL DOTATIONS ETAT	34,41	34,64	35,17	34,69	35,38	36,25	36,32	37,27

L'estimation du montant des dotations de l'Etat au profit de la Ville de Rouen pour l'année 2025 repose sur les hypothèses suivantes :

- **Dotation forfaitaire** : principale dotation de l'Etat versée aux communes, ses modalités de calcul ne sont pas modifiées pour l'année 2025. Son montant est déterminé à partir du montant perçu en 2024.
- **Dotation de solidarité urbaine** : elle est destinée à aider les communes de plus de 5.000 habitants. La DSU est la plus importante des dotations de péréquation. Depuis sa réforme, la DSU est versée aux 2/3 des communes de plus de 10.000 habitants selon un classement qui dépend du potentiel financier (30%), du revenu moyen des habitants (25%), des bénéficiaires d'aides au logement (30%) et des logements sociaux (15%).
Au vu de ses indicateurs, la Ville devrait bénéficier en 2025 d'une majoration, estimée à ce stade à 0,31 M€, du montant de la DSU qu'elle a perçu en 2024.
- Stabilité de la **dotation générale de décentralisation**, inscrite à hauteur d'1,04 M€.
- **Attributions de compensation de fiscalité** : le montant notifié en 2024 devrait se voir appliquer le même coefficient de revalorisation que les bases de fiscalité directe.
 - Fiscalité indirecte et reversée : 15,05 M€

S'établissant à presque 15,05 M€, les recettes de fiscalité indirecte et reversée représentent 8,12 % des recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2025.

Le produit généré par les impôts indirects est en baisse par rapport aux prévisions du BP 2024. Les droits de mutation sont en effet estimés à 5 M€, en réduction de 1,25 M€ par rapport aux estimations du BP 2024 et la taxe sur la consommation finale d'électricité à 2,3 M€.

La fiscalité reversée par la Métropole à la Ville, composée de l'attribution de compensation (3,55 M€ inscrits au BP 25) et de la dotation de solidarité communautaire (2,5 M€ inscrits au BP 25) correspond à la dernière actualisation de ces participations notifiées par la Métropole en fin d'année 2024.

Enfin, le reversement provenant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est estimé à 1,59 M€. Il sera corrigé en cours d'année en fonction du montant définitif notifié à la Ville par les services de l'Etat.

Depuis 2015, la Métropole est bénéficiaire de ce mécanisme qui assure une péréquation entre collectivités et répartit une fraction du montant qui lui est attribué entre ses communes membres.

- 1,66 M€ des recettes des **moyens généraux** correspondant à l'ensemble des remboursements de dépenses de personnel comptabilisés au bénéfice de la Ville pour les remboursements des indemnités journalières par la Sécurité Sociale, le paiement de la part « agent » des tickets restaurant, les mises à disposition d'agents municipaux auprès d'autres organismes...

La refacturation des prestations d'entretien des véhicules du parc de la Métropole, de la ville de Déville les Rouen ou encore du CCAS générera 0,47 M€ de recettes.

Des remboursements d'assurance sont également prévus à hauteur de 100 K€ ainsi que des produits de locations de salles municipales pour 63 K€.

2. Une évolution fortement contrainte des dépenses de fonctionnement

c. La répartition des dépenses de fonctionnement

Le niveau des dépenses réelles proposé au BP 2025 est en augmentation de +2,20 M€ (soit + 1,36 %) par rapport au montant des dépenses votées au BP 2024.

Par grandes catégories de dépenses, l'évolution est la suivante :

	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Evolution BP25/BP24
Dépenses de personnel	86,35	86,00	85,89	87,63	90,27	94,32	95,48	100,40	5,16%
Charges financières	5,54	4,80	3,63	2,97	1,99	3,08	4,29	3,47	-19,13%
Autres dépenses	48,17	49,61	49,10	49,94	54,29	63,94	63,77	63,34	-0,67%
TOTAL	140,07	140,41	138,62	140,54	146,55	161,34	163,54	167,21	2,25%

Conséquence directe de la baisse des taux d'intérêt en fin d'année 2024, les prévisions du montant global des frais financiers sont à nouveau en baisse pour 2025.

Les dépenses de personnel présentent une progression de + 5,16 % par rapport au BP 2024 (pour mémoire +1,89% par rapport au total voté pour 2024) intégrant notamment la hausse des cotisations CNRACL, la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour la police municipale et l'évolution du régime indemnitaire des professionnels de la petite enfance, les impacts en termes de ressources humaines liés à l'élargissement des quartiers prioritaires de la Ville, ou liés aux enjeux de tranquillité publique.

Les « autres » dépenses de fonctionnement connaissent une légère baisse entre les deux exercices (-0,67%). Des variations importantes ont cependant lieu au sein des différents postes de dépenses de fonctionnement.

d. Présentation des dépenses réelles de fonctionnement par segmentation politique

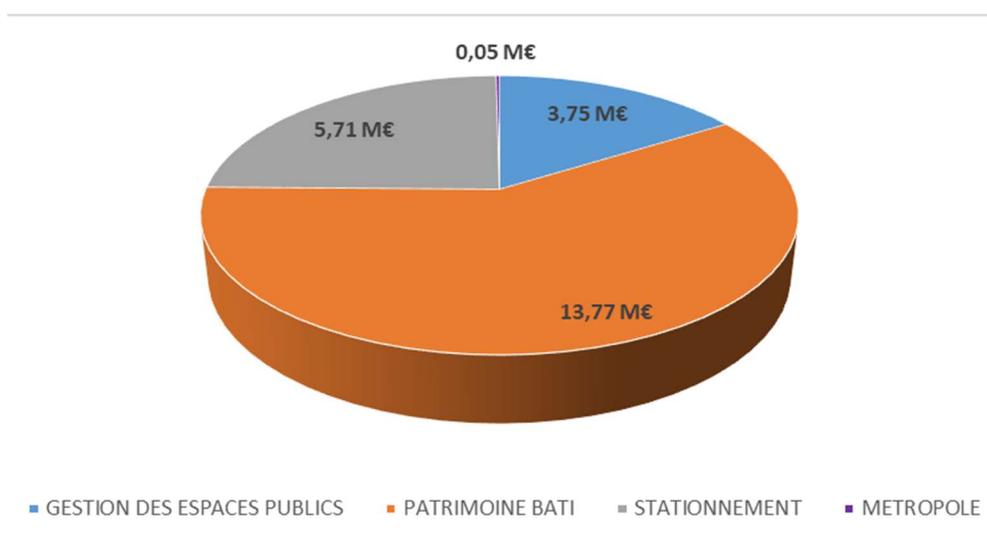
Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	23,29
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	8,30
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	21,73
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	113,90
	167,21

Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique : 23,29 M€

NB : il s'agit bien ici des seules dépenses de fonctionnement. Les dépenses d'investissement sont traitées ultérieurement dans le document budgétaire.

Axe fondamental des priorités municipales, la transition sociale-écologique s'appuie sur la poursuite des actions initiées depuis le début de mandat, à savoir :

- Un plan sans précédent de renaturation de la ville : lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation, création de corridors écologiques, renaturation des cours d'écoles, lutte contre l'imperméabilisation des espaces publics... ;
- Le renforcement des actions en faveur de la propreté de l'espace public en renouvelant le mobilier urbain, en développant le tri sélectif sur l'espace public, en consolidant la brigade environnement propreté et en améliorant la synergie avec le service déchets de la Métropole Rouen Normandie ;
- Un programme d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et du développement de la production d'énergie renouvelable ;
- La mise en place, en 2023, d'un plan de sobriété s'appuyant sur 5 axes dont l'optimisation des consommations énergétiques et les mobilités.



- Gestion des espaces publics : 3,75M€ de crédits sont inscrits au BP 2025, dont 2,11 M€ seront consacrés à la propreté urbaine. Les prestations de propreté, confiées à des entreprises d'insertion, se voient doter d'un budget d'1,02 M€. Par ailleurs, 166 K€ seront consacrés à l'entretien, la maintenance et le renouvellement du matériel utilisé pour les missions de propreté. 0,46 M€ de crédits seront réservés au traitement des déchets.

Les dépenses liées à la nature en ville seront assurées à hauteur de 1,26 M€ : elles comprennent notamment les prestations relatives à l'entretien des espaces verts (0,32 M€) et la maintenance et le renouvellement du matériel utilisé pour les missions d'entretien des espaces verts (0,77 M€).

Des crédits sont également proposés pour accompagner l'organisation de différents évènements comme le programme « Edu curieux » pour 10 K€, la semaine du Développement Durable, earth hour et la fête du fleuve pour 13 K€ ou encore l'accompagnement des actions du plan de transition dont l'accompagnement au label CAE pour 5,5 K€.

- Patrimoine bâti : 13,77 M€ de crédits de fonctionnement sont prévus pour permettre :
 - D'honorer les dépenses liées à la consommation des fluides pour l'ensemble des bâtiments et équipements municipaux (bâtiments administratifs, équipements sportifs, écoles, bibliothèques...) à hauteur de 10,42 M€. Estimé à 10,99 M€ au BP 2024, ce budget peut être encore ajusté pour l'année 2025, dans la continuité de la forte baisse connue en 2024 suite à l'attribution en fin d'année 2023 des différents marchés relatifs à la fourniture d'énergie, dont les tarifs sont beaucoup plus avantageux pour la collectivité. 0,53 M€ sont également prévus pour le carburant des véhicules.
 - D'assurer la gestion du parc immobilier de la commune pour 1,54 M€. Ces crédits sont notamment destinés au paiement des impôts fonciers dus par la Ville en sa qualité de propriétaire pour 1,13 M€ ainsi qu'aux loyers et charges locatives pour les locaux loués à hauteur de 0,41 M€.
 - De prévoir la maintenance, les petits aménagements et la sécurité des bâtiments municipaux à hauteur de 0,86 M€, dont 0,49 M€ consacrés à l'entretien, la réparation et la maintenance des bâtiments et 0,37 M€ de crédits permettant l'achat des fournitures et pièces destinées à l'entretien par les équipes municipales.
- Stationnement : 5,71 M€ de crédits sont proposés au BP 2025.
 Dans le cadre de la délégation de service public relative à la gestion du stationnement payant, la rémunération du délégataire² est estimée à 2,47 M€ au titre de l'année 2025 (dont 1,47 M€ au titre de la part fixe et 1 M€ au titre de la part variable calculée à partir des montants encaissés l'année précédente).

² Pour mémoire, il s'agit de la Société Publique Locale Rouen Normandie Stationnement (SPL RNS).

Le montant du produit des forfaits post stationnement (FPS) collecté par le délégataire pour le compte de la Ville l'année N devant être reversé à la Métropole, est estimé à 2,86 M€ pour l'année 2025.

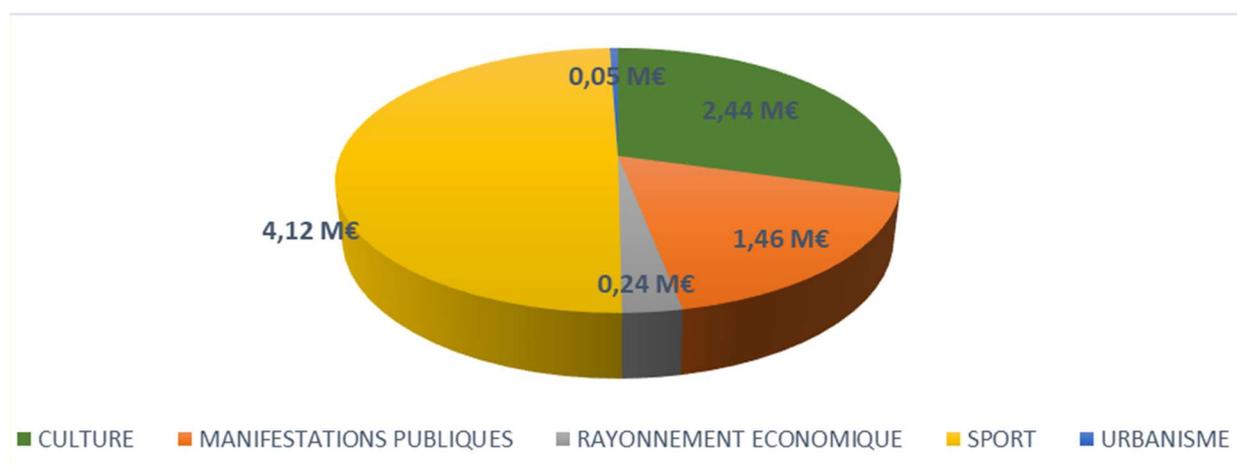
D'autre part, les frais d'envoi postal des FPS aux automobilistes n'ayant pas payé leur place de stationnement (frais d'envoi remboursés par ailleurs par le délégataire à la Ville) sont estimés à 0,25 M€.

Rouen ville créative et rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie : 8,30 M€

L'année 2025 se caractérise par la volonté d'améliorer toujours plus l'attractivité de la Ville et son rayonnement.

L'accès à la culture, le développement et la promotion de la pratique sportive mais également le développement de grands événements festifs constitueront des axes majeurs des actions municipales.

Rouen sera également aux côtés de ses commerçants pour les soutenir et construire avec eux la définition d'une nouvelle politique de soutien.



- **Culture : 2,44 M€**

La culture partout et pour toutes et tous : telle est l'ambition de la Ville.

La subvention d'équilibre au budget annexe de l'Étincelle, théâtre de la Ville de Rouen, s'établit à 1,03 M€ au titre du BP 2025. Ce financement, stable depuis la création de la structure, lui permettra de présenter une programmation culturelle de qualité.

Les bibliothèques municipales, dont les horaires d'ouverture se sont élargi dès janvier 2023, se voient attribuer un budget global de fonctionnement de 0,37 M€, dont 0,25 M€ de crédits permettront de renouveler les collections d'ouvrages (livres, bandes dessinées, DVD...) mis à disposition des usagers.

0,40 M€ de crédits seront consacrés à l'organisation des manifestations culturelles ainsi qu'au développement des pratiques artistiques dans toute leur diversité. Une somme de 82 K€ sera réservée à la structuration de résidences artistiques, arts plastiques, musique, danse, théâtre..., qui permettront d'irriguer l'ensemble des quartiers du territoire rouennais et de créer du lien avec les habitants.

0,14 M€ permettront d'assurer la gestion quotidienne et de mener les projets pédagogiques du Conservatoire.

Enfin, les crédits de maintenance et d'entretien courant des bâtiments sont inscrits à hauteur de 0,36 M€.

- Sports : 4,12 M€

Les crédits de fonctionnement alloués à la politique sportive de la Ville se déclinent en plusieurs grandes rubriques :

- Maintenance et entretien des bâtiments sportifs : 0,47 M€ y seront consacrés en 2025 ;
- Maintenance des terrains sportifs : 0,31 M€ de crédits permettront leur entretien pour l'année à venir (dont l'entretien du stade Diochon pour 100 K€, refacturé à la régie des équipements sportifs de la Métropole) ;
- Fonctionnement et soutien à l'attractivité sportive : 0,38 M€ de crédits proposés, dont 0,31 M€ dédiés spécifiquement à l'ensemble des fournitures, petits matériels et équipements permettant le fonctionnement des équipements sportifs, et 0,07 M€ pour l'accompagnement et le développement des manifestations sportives. 48 K€ sont également prévus pour financer des actions programmées dans le cadre événementiel ;
- 2,95 M€ de crédits sont inscrits au budget de la Ville pour permettre d'honorer des dépenses qui seront refacturées à la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de gestion de la Patinoire de l'île Lacroix conclue entre les deux collectivités. Il s'agit de dépenses de fluides, de maintenance, d'entretien, d'achat de matériels et fournitures, hors masse salariale.

- Manifestations publiques : 1,46 M€

Le budget consacré à la Foire Saint Romain est estimé à 0,73 M€ pour l'année 2025. Cela comprend l'ensemble des dépenses qui seront consacrées à l'organisation de cet événement dont la sécurité, les énergies et fluides, les locations, le matériel...

Rouen sur Mer, la Fête du Fleuve, Fête Jeanne d'Arc et Rouen Givrée, événements emblématiques organisés par la Ville, bénéficieront d'un budget de 721K€ en 2025.

- Rayonnement économique : 0,24 M€

Le développement des relations internationales (54,75 K€) s'appuiera sur les jumelages déjà en place auprès des villes de Hanovre, Norwich, Cleveland, Ningbo ou encore Fatick.

Le plan d'actions défini par la Ville dans le cadre du label « Villes créatives », obtenu auprès de l'UNESCO, sera décliné pour traduire cette ambition.

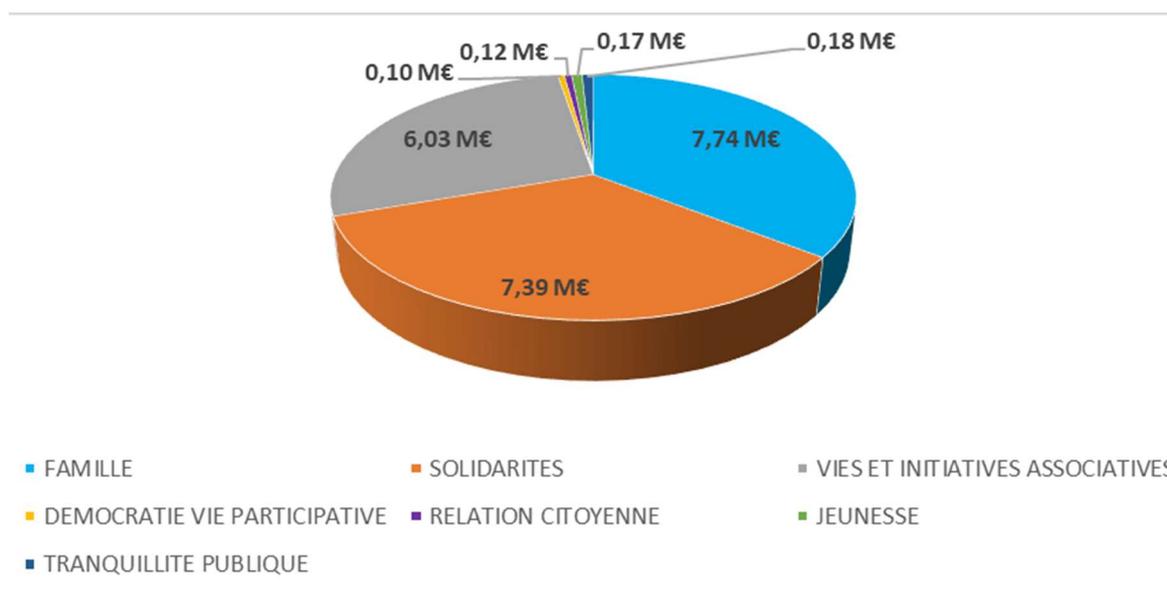
La nuit des étudiants du monde se poursuivra en 2025.

Le soutien à l'économie et au commerce local (156 K€) sera conforté, notamment par le biais de la Fête du Commerce. Les actions en faveur du développement de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) seront pérennisées.

- Urbanisme : 0,05 M€ sont destinés à l'entretien des terrains et friches abandonnés ainsi qu'aux contentieux engendrés par les abandons manifestes de propriétés.

Rouen, ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 21,73 M€

Les politiques municipales de proximité en faveur des familles, des rouennais en situation de fragilité et de manière plus large de l'ensemble des usagers des prestations municipales seront poursuivies, consolidées et modernisées.



- Famille : 7,74 M€
 - 5,19 M€ de crédits seront déployés au titre de la restauration collective, dont 4,9 M€ correspondant à la contribution de la Ville au Syndicat Intercommunal de Restauration de Bois – Guillaume et Rouen (SIREST) chargé de confectionner et livrer l'ensemble des repas destinés aux écoliers et aux enfants accueillis dans les centres de loisirs et les crèches. La politique alimentaire demeure ambitieuse en offrant toujours autant de produits bio et durables, en luttant contre le gaspillage alimentaire et en proposant un repas sans viande chaque jour. Cette participation est à nouveau revue à la hausse (+ 0,37 M€ par rapport au BP 2024) pour tenir compte de l'augmentation du prix des denrées alimentaires. Un travail prospectif de l'évolution à moyen terme des charges du SIREST sera mené en 2025 conjointement avec la Ville de Bois – Guillaume pour déterminer les marges de manœuvre budgétaires.

- 2,33 M€ de crédits octroyés au fonctionnement des écoles et centres de loisirs dont 0,70 M€ pour les écoles avec l'achat de fournitures scolaires, de matériel pédagogique et de frais de transport, 0,55 M€ pour les actions périscolaires et les accueils de loisirs et 0,47 M€ consacrés à la maintenance courante des bâtiments scolaires et accueillant les centres de loisirs.
- 0,18 M€ de crédits seront consacrés aux structures de la petite enfance afin de les approvisionner en fournitures et matériels de puériculture mais également pour assurer l'entretien et la maintenance courante des bâtiments dédiés à la petite enfance. L'année 2025 sera marquée par la réalisation du diagnostic de territoire pour la définition du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil prévu par la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023. Par ailleurs, en 2025 la seconde phase du projet « Parler bambin » sera mise en œuvre, action financée par la CAF.

- Solidarités : 7,39 M€

La totalité des crédits de fonctionnement à destination du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'élève à 6,48 M€.

La subvention d'équilibre est inscrite à hauteur de 5,9M€, en augmentation de 165K€ par rapport à la subvention budgétée en 2024 hors subvention exceptionnelle de 1,2M€ pour le transfert de l'EHPAD. Cette évolution se révèle nécessaire pour intégrer la hausse des cotisations CNRACL qui impacte à la fois le budget principal du CCAS mais également ses budgets annexes mais également pour la prise en charge des dépenses liées à la fin du bail des 4 cantons qui hébergeait les activités de l'atelier, tout en permettant à l'établissement de disposer d'un autofinancement positif. L'ensemble des prestations réalisées par les services de la Ville conformément aux termes contenus dans la convention de mutualisation entre les services de la Ville et du CCAS s'établit à 0,53 M€. Ces prestations, relatives à la maintenance des bâtiments et du matériel informatique, à la téléphonie, l'entretien des véhicules, seront refacturées au CCAS.

0,83 M€ de crédits seront consacrés à la politique sociale mise en œuvre directement par la Ville, dont 0,38 M€, budget conforté, pour le nouveau Contrat de Ville et de l'élargissement du périmètre du dispositif de la cité Educative, 54,08 K€ au bénéfice des personnes âgées et 0,39 M€ pour l'ensemble des autres thématiques sociales portées par la Ville. Y sont notamment inclus les moyens nécessaires au fonctionnement des deux centres sociaux municipaux : le centre social Simone Veil et le centre social Diana Armengol - Markarian.

Le budget spécifique destiné à la lutte contre les discriminations s'élève à 77 K€ et permettra la poursuite des actions suivantes : programme édu curieux : lutte contre les discriminations/Rouen donne des Elles et forum féministe/ Mois des fiertés/ Rouen ville inclusive : accessibilité téléphonique/ mise en œuvre du plan de lutte contre les discriminations.

- Relation citoyenne : 0,12 M€

Le bon fonctionnement de la tenue de l'état civil dévolu à la Ville nécessite l'inscription de crédits pour favoriser l'accueil des usagers dans les meilleures conditions : 53 K€ de crédits permettront en 2025 d'acquérir l'ensemble des fournitures récurrentes nécessaires à cette mission.

Des crédits (62 K€) doivent également permettre de prendre en charge l'inhumation de manière décente des personnes dénuées de ressources.

- Jeunesse : 167 K€ ventilés de la façon suivante :
 - 70 K€ seront dédiés au Contrat Loisirs Jeunes ;
 - Actions citoyennes : sont prévus 66 K€, dont 27 K€ seront versés à la Métropole dans le cadre du dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). Un budget de 39 K€ permettra de doter la cellule médiation socio-éducative de moyens d'action identifiés ;
 - L'animation de la vie étudiante sera dotée d'un budget de 32 K€.
- Tranquillité publique : 178,58 K€ de crédits sont inscrits pour permettre le fonctionnement de la vidéo-protection, la fourrière automobile et animale (animaux errants) ainsi que l'acquisition de fournitures, petits équipements et matériels pour la police municipale. Le budget est conforté afin de permettre le développement de l'application UMay pour la mise en place d'une assistance en cas de signalement d'insécurité ainsi que pour l'intégration à compter de 2025 des frais de maintenance et d'utilisation du réseau de fibre de la Métropole Rouen Normandie.
- Démocratie – vie participative : 101,85 K€, dont 22,4 K€ seront consacrés à la poursuite du débat des mémoires avec le développement des projets dédiés aux femmes inspirantes, la question de l'esclavage, des mémoires de quartiers, des mémoires des migrations.

Après le lancement en 2023 du premier budget participatif du mandat, un budget de 15K€ en dépenses de fonctionnement doit permettre sa bonne organisation.

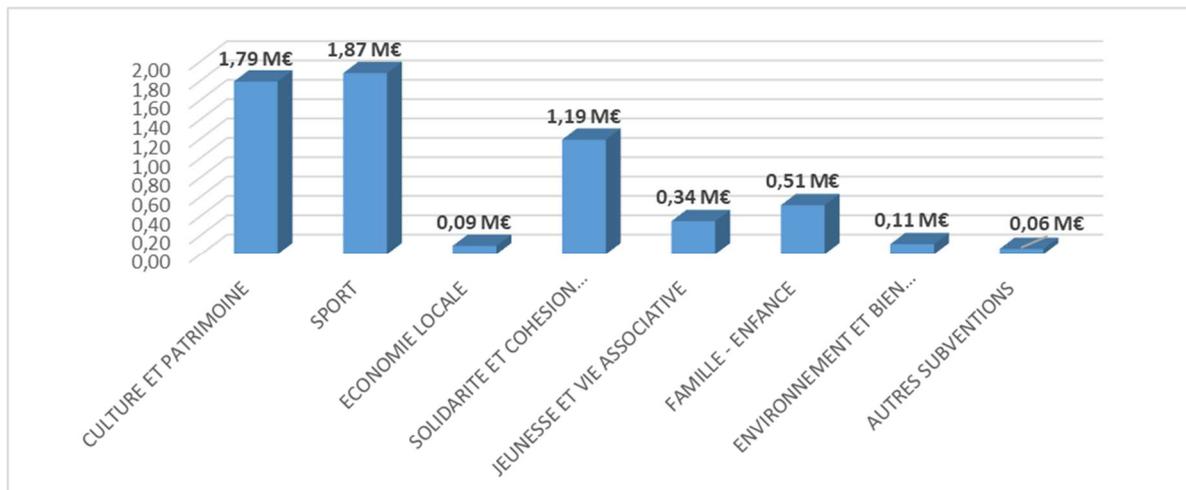
Le pilotage et la coordination de l'assemblée citoyenne mobiliseront 8 K€ de crédits.

Il convient également de prévoir l'abonnement pour le fonctionnement de la plateforme en ligne rouencitoyenne.fr à hauteur de 7,8 K€. La concertation autour des quartiers « politique de la Ville » nécessitera la mobilisation de 21 K€.

29,3 K€ de crédits sont également inscrits dans le cadre de la gestion urbaine de proximité pour permettre de faire face à des demandes d'entretien et de petits aménagements issues des Ateliers de Quartiers. Ce budget est revu à la hausse suite aux nouveaux quartiers prioritaires de la ville.

Vies et initiatives associatives : 6,03 M€, de crédits de fonctionnement sont inscrits au BP 2025.

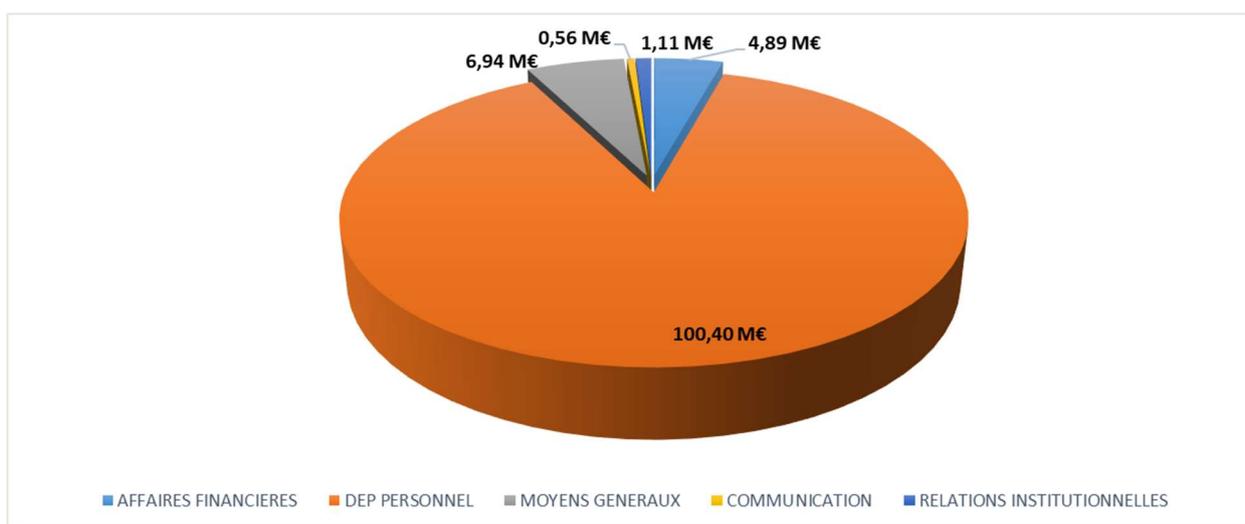
La ventilation envisagée pour 2025 des subventions de fonctionnement par grandes thématiques est la suivante :



Au titre de la promotion du tissu associatif, 49,6 K€ sont inscrits pour organiser le forum des associations et 23,9 K€ pour le fonctionnement des maisons de quartier (fournitures, équipements et maintenance des bâtiments).

Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers : 113,90 M€ :

Au-delà de la gestion des dépenses de personnel, les objectifs en matière de ressources internes, supports des politiques publiques, doivent permettre une optimisation de nos moyens et une simplification administrative. Le budget 2025 permettra de poursuivre et de conforter les différentes démarches amorcées au cours des années précédentes.



Dépenses de personnel : 100,40 M€

Représentant 60,05 % des dépenses réelles de fonctionnement, la gestion de la masse salariale demeure un enjeu prioritaire du pilotage budgétaire de la collectivité : 100,40 M€ y seront consacrés en 2025, soit une hausse de 5,16 % par rapport au montant voté au BP 2024.

Cette évolution s'explique par la hausse très sensible des cotisations CNRACL, mais aussi des avancées sociales pour des métiers en forte tension avec la mise en place du nouveau régime indemnitaire pour la police municipale et l'évolution du régime indemnitaire des professionnels de la petite enfance. A ceci s'ajoutent la NBI des agents exerçant leurs missions dans les nouveaux quartiers prioritaires de la ville qui n'était pas encore impactée dans le BP 2024, les créations de postes relatives à l'animation sociale du nouveau QPV ou à la création d'un nouveau poste de police à St Sever, la déprécarisation de la filière animation dans le cadre de la réorganisation de la DEE avec la transformation de contrats en 17 postes permanents à temps plein ...

Enfin, cette augmentation prend en compte le GVT (avancement d'échelons, avancements de grades, promotions internes) et l'imputation au chapitre 012 des dépenses (44K€) liées à la rémunération versée au guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO) jusqu'alors imputé en tant que charges à caractère générale.

- Moyens généraux : hors gestion de la masse salariale, 6,94 M€ de crédits seront consacrés aux dépenses permettant le bon fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.
 - Ainsi, 2,11 M€ seront dédiés à la gestion des systèmes d'information dont : 0,94 M€ pour la maintenance des équipements et logiciels informatiques, 0,49 M€ pour la téléphonie ou encore 0,33 M€ de prestations dédiées à l'amélioration de l'utilisation des outils informatiques.
 - 1,45 M€ seront destinés aux moyens logistiques alloués aux services municipaux comme l'entretien du parc automobile pour 0,67 M€, l'affranchissement du courrier pour 0,24 M€, le renouvellement des vêtements de travail pour 0,30 M€, dont une partie sera consacrée à la personnalisation des EPI des agents, ou encore le bon fonctionnement des archives pour 0,14 M€.
 - 0,27 M€ de crédits sont inscrits au budget de la Ville pour permettre d'honorer des dépenses qui seront refacturées à la Métropole dans le cadre de la mise en œuvre de l'entretien du parc automobile de cette dernière par le garage municipal.
 - 1,38 M€ sont inscrits au titre des moyens juridiques, dont 1,1 M€ pour les assurances, en forte augmentation par rapport à 2024 suite aux incendies dont les bâtiments de la commune ont été victime, 97 K€ au titre des honoraires d'avocats et 68 K€ de frais de publicité et d'insertion liés aux marchés publics passés par la Ville.
 - 1,23 M€ seront déployés au bénéfice du développement de la politique de gestion des ressources humaines hors masse salariale. Ainsi, 0,52 M€ de crédits seront consacrés à la formation et aux frais de mission du personnel de la Ville et 0,34 M€ à la médecine du travail. Le Comité des Œuvres Sociales Communal (COSC) se verra attribuer une subvention ;

- 0,41 M€ seront consacrés aux prestations externalisées de nettoyage de certains locaux municipaux ;
 - 0,06 M€ de crédits permettront de financer l'ensemble des démarches de certification « qualité » détenues par les services et de poursuivre le développement de la communication interne.
- Affaires financières : 4,89 M€ de crédits sont prévus pour financer l'ensemble des dépenses dites « financières » ;

Les frais financiers et les charges d'intérêt sont estimés à 3,64 M€. Ces crédits permettent à la fois de régler les intérêts des emprunts souscrits par la Ville mais également les intérêts générés par les outils de gestion de la trésorerie ainsi que l'ensemble des charges liées aux instruments de couverture souscrits par la Ville. Les recettes liées à ces instruments de couverture sont enregistrées dans les recettes de fonctionnement à la rubrique des produits financiers.

Les autres crédits correspondent notamment à l'ensemble des inscriptions destinées à comptabiliser la constatation de créances irrécouvrables, l'annulation de titres de recettes émis sur exercices antérieurs, le paiement de la TVA pour certaines opérations particulières, le reversement de produits d'impôt ou encore des charges de gestion exceptionnelles...

- Relations institutionnelles : 1,11 M€ permettront le versement des indemnités, des cotisations sociales et de retraite des élus et le fonctionnement des groupes d'élus.
- Communication et relations publiques : 0,56 M€ sont prévus et se décomposeront en 0,08 M€ pour l'organisation des opérations de relations publiques et 0,47 M€ au titre de la communication institutionnelle.

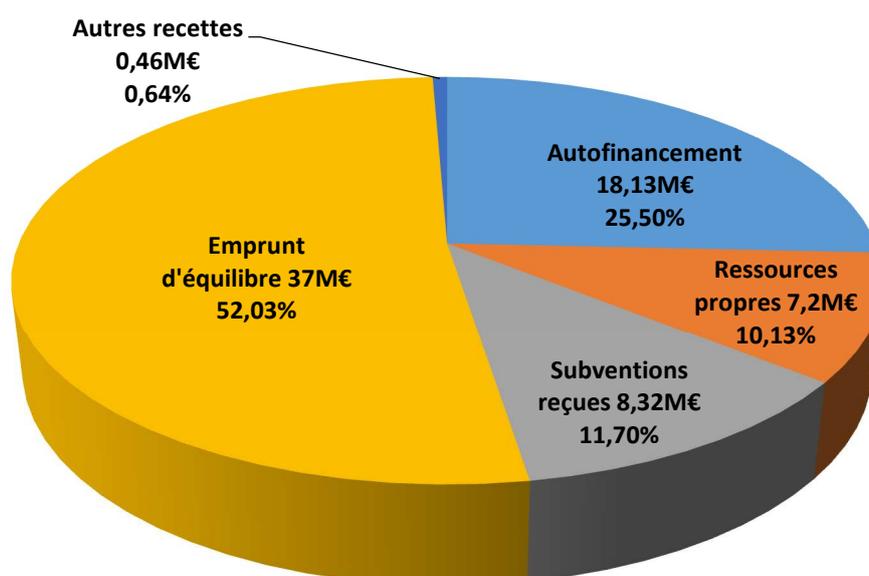
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes réelles d'investissement

a. La répartition des recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement du BP 2025, hors mouvements financiers équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement³, révèle un financement de 25,50% par l'excédent de recettes dégagé au titre de la section de fonctionnement :

	BP 2025	Part dans le total
Autofinancement	18 134 212,00	25,50%
Ressources propres	7 200 000,00	10,13%
Subventions reçues	8 320 538,00	11,70%
Emprunt d'équilibre	36 998 006,19	52,03%
Autres recettes	457 572,00	0,64%
TOTAL	71 110 328,19	



L'autofinancement (ou l'épargne brute) dégagé sur la section de fonctionnement et correspondant à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 18,13 M€ au BP 2025. Il est en diminution de 1,27 M€ par rapport au BP 2024 (19,41M€).

³ Sont exclues les recettes d'ordre correspondant à des opérations patrimoniales, les recettes financières correspondant à la prise en compte des OCLT, les mouvements financiers liés à la renégociation de la dette et les recettes relatives aux opérations sous mandat (opération d'investissement réalisée pour le compte d'un tiers et qui donne lieu à remboursement par ce tiers).

Cet excédent permettra de financer plus du quart des dépenses d'investissement proposées au titre de ce budget.

Le montant de l'emprunt prévisionnel d'équilibre du BP 2025 est estimé à 37 M€, en hausse de 1 M€ par rapport à l'emprunt nécessaire pour équilibrer le BP 2024 (35,99M€). Sa concrétisation dépendra du rythme effectif de réalisation des opérations.

Cette autorisation d'emprunt maximale proposée au BP n'est en pratique jamais mobilisée en intégralité. En effet, la reprise du résultat de l'exercice 2024 et la consommation de crédits de l'exercice 2025 permettront probablement lors des décisions modificatives d'ajuster le montant d'emprunt d'équilibre.

Ces recettes permettront le financement des dépenses d'investissement présentées au BP 2025 en hausse de près de 3,76 M€, témoignant de la volonté de la Ville de contribuer à la relance de l'investissement local, du soutien au tissu économique et de l'amélioration du cadre de vie et des équipements publics.

b. Présentation des recettes réelles d'investissement⁴ par segmentation politique

Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	2,59
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	6,66
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	0,71
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	6,46
	16,41

Rouen, ville résiliente priorité à la transition social-écologique : 2,59 M€

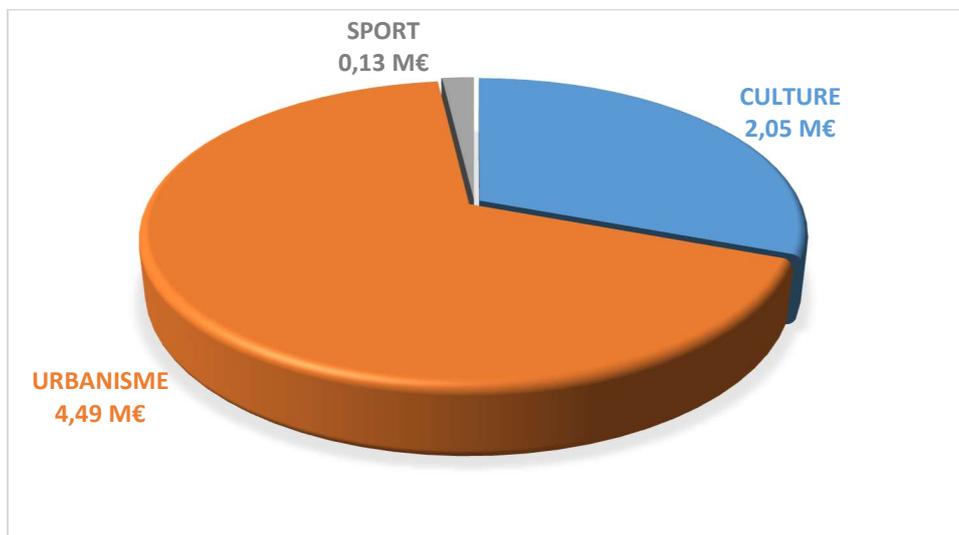
Les recettes liées à la transition social-écologique correspondent au produit des cessions d'actifs et sont estimées à 2,2 M€ au titre du BP 2025 ainsi qu'une subvention relative aux travaux d'économie d'énergie accordée par le Département de la Seine-Maritime concernant l'école Jules Ferry.

Les recettes intègrent également les produits de cession de l'EHPAD La Pléiade.

⁴ Hors recettes liées à l'emprunt d'équilibre, à la gestion active de la dette et à son refinancement.

Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire : 6,66 M€

Les recettes liées au renforcement du rayonnement de la Ville et de son attractivité, se ventilent de la façon suivante dans les différents secteurs d'intervention :



Dans le secteur de la culture, les financements des différents partenaires de la Ville au titre des travaux de restauration de l'Abbatiale Saint Ouen pourront être mobilisés à hauteur de 2,02 M€.

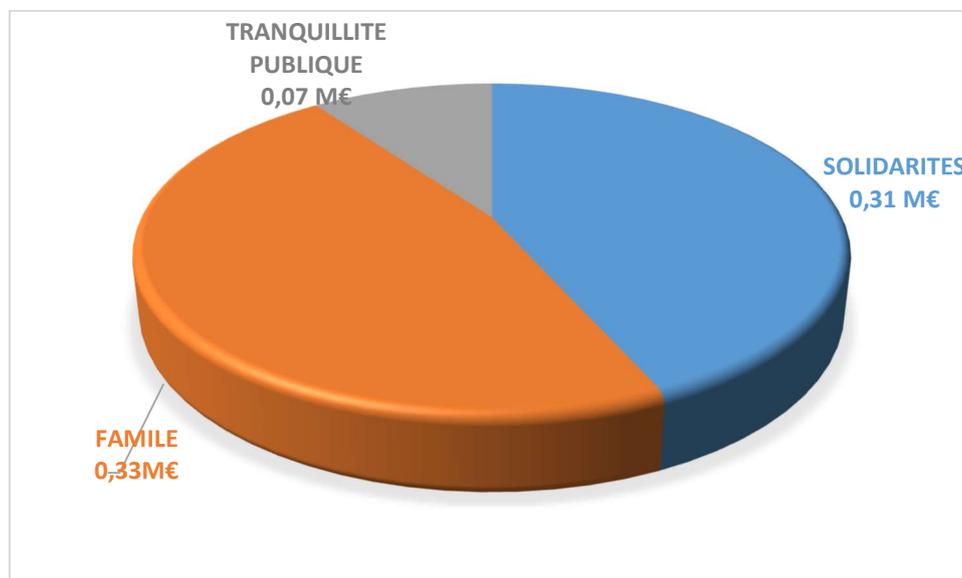
Par ailleurs, la Région apportera son soutien à la valorisation des collections patrimoniales à hauteur de 25 K€.

Dans le secteur de l'urbanisme, la montée en puissance des études et travaux réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine contractualisé par la Ville, devrait permettre le versement de subventions à hauteur de 4,1 M€ au cours de l'année 2025. Les travaux 2025 relatifs au gymnase Campus Santé devraient également permettre le versement d'une subvention du fonds de concours de la Métropole Rouen Normandie à hauteur de 0,38M€.

Concernant le sport, les recettes prévues au budget 2025 correspondent à la refacturation des travaux réalisés par les services de la Ville à la patinoire de l'île Lacroix à la Métropole, propriétaire de cet équipement.

Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 0,71 M€

L'ensemble des recettes liées à la solidarité se ventilent dans les secteurs d'intervention suivants :



Les recettes inscrites au titre du secteur des solidarités correspondent aux prévisions du remboursement par le CCAS des travaux réalisés sur son patrimoine et des dépenses informatiques (infrastructures, équipements...) effectuées pour son compte par les services municipaux.

Des subventions seront également versées à la Ville par l'Etat dans le cadre du financement des dépenses d'équipement de vidéo-protection engagées en 2025.

Concernant le secteur famille, une subvention du Département pour les études et travaux de construction des nouvelles écoles pourrait être mobilisée en 2025.

Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers : 6,46 M€

Les recettes enregistrées au sein de la politique « moderniser les fonctions support » relèvent exclusivement du secteur Affaires financières.

Au-delà du montant de l'emprunt d'équilibre, les recettes inscrites au sein du secteur des Affaires financières se composent :

- De l'estimation du montant du FCTVA à hauteur de 5 M€, au vu du volume des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2024 ;
- De l'inscription, conformément aux accords conclus entre la Ville et la Métropole, au remboursement par cette dernière de la part des emprunts liée au transfert de la compétence voirie, pour la somme de 457 K€ ;
- De la perception, pour un montant de 1 M€ du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL) mis en place par la Métropole en 2021 qui permettra d'accompagner la Ville dans ses différents projets d'investissement, tout au cours du mandat.

2. Des dépenses réelles d'investissement 2025 au service des ambitions municipales

Dans les développements ci-dessous, une première partie sera consacrée à la description technique des autorisations de programme et crédits de paiement annuels puis le détail des projets de mandat sera abordé dans un second temps.

a. Les crédits pluriannuels

La Ville de Rouen a fait le choix de recourir à la procédure de gestion par autorisations de programme (AP) de ses dépenses d'immobilisations, d'acquisition d'équipements ou encore des subventions versées à des tiers.

Cette modalité de gestion permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle permet également d'engager comptablement l'intégralité des crédits nécessaires à la réalisation des projets concernés ; les autorisations de programme représentant la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements.

Deux types d'autorisations de programme ont été définis pour le budget de la Ville :

- Les **AP de projet** correspondent à des projets d'envergure ayant une durée de vie limitée, dont la réalisation peut s'échelonner sur plusieurs exercices, voire la durée d'un mandat municipal. Ces AP permettent de retracer le coût global du projet financé ;
- Les **AP récurrentes** correspondent aux politiques municipales d'intervention récurrentes dont la réalisation s'échelonne sur au moins deux exercices.

Voici ci-après les autorisations de programme ouvertes au titre du budget 2025 :

- Autorisations de programme « projets » :

	Montant AP voté	Evolution Montant AP 2025	TOTAL montant AP
ROUEN VILLE RESILIENTE, PRIORITE A LA TRANSITION SOCIAL-ECOLOGIQUE			
RENATURATION ET VEGETALISATION			
P011 - NATURE EN VILLE ET PAYSAGES			
P011E31 - PLAN OMBRAGE ET VEGETALISATION VILLE	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
P014 - PARC NATUREL URBAIN REPAINVILLE			
P014E06 - REPAINVILLE	1 092 723,68 €	0,00 €	1 092 723,68 €
P067 - ECOLE ET EDUCATION			
P067E35 - RENATURATION COURS ECOLES	15 306 742,11 €	0,00 €	15 306 742,11 €
P094 - ECONOMIES D'ENERGIE			
P094E15 - ECOLE HAMEAU DES BROUETTES	3 900 000,00 €	0,00 €	3 900 000,00 €
P094E20 - AMENAGEMENT LOCAUX BREVIERE	3 000 000,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €
P094E21 - SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ETUDES	430 000,00 €	0,00 €	430 000,00 €
P094E22 - SCHEMA DIRECTEUR ENERGIE	450 000,00 €	0,00 €	450 000,00 €
P094E24 - AMENAGEMENT ECOLE ANATOLE FRANCE	2 000 000,00 €	0,00 €	2 000 000,00 €
P094E25 - AMENAGEMENT MAISON BINET	860 000,00 €	0,00 €	860 000,00 €
P097 - SECURITE MAINTENANCE BATIMENTS MUNICIPAUX			
P097E21 - ARCHIVES CENTRE DELBO	19 011,14 €	0,00 €	19 011,14 €
P097E35- DELBO RECONSTRUCTION SUITE INCENDIE		3 300 000,00 €	3 300 000,00 €
ROUEN VILLE RAYONNANTE, RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE DU TERRITOIRE			
CULTURE			
P044 - AMENAGEMENTS PATRIMOINE CULTUREL			
P044E17 - REFECTION DU CONSERVATOIRE	10 025 247,55 €	0,00 €	10 025 247,55 €
P044E14 - PLAN DE RENOVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE	6 911 173,85 €	0,00 €	6 911 173,85 €
P044E22 - ABBATIALE SAINT OUEN TRAVAUX	25 100 000,00 €	900 000,00 €	26 000 000,00 €
P047 - PLAN DE RESTAURATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE			
P047E24 - ROUEN ART NATURE	533 359,40 €	0,00 €	533 359,40 €
URBANISME			
P003 - NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN			

P003E02 - NPNRU	147 118 594,67 €	0,00 €	147 118 594,67 €
P004 - SOUTIEN AU LOGEMENT			
P004E11 - CAMPAGNE DE RAVALEMENT	1 405 000,00 €	0,00 €	1 405 000,00 €
P007 - URBANISME DES TERRITOIRES			
P007E23 - ETUDES URBAINES QUARTIER OUEST	17 110 000,00 €	0,00 €	17 110 000,00 €
P007 - URBANISME DES TERRITOIRES			
P007E24 - AP/D GYMNASSE CAMPUS SANTE	11 938 700,00 €	0,00 €	11 938 700,00 €
SPORT			
P055 - SECURITE MAINTENANCE TERRAINS DE SPORT			
P055E10 - TERRAINS SYNTHETIQUES ET PISTE ATHLETISME LEMIRE	5 297 003,84 €	0,00 €	5 297 003,84 €
P056 - REMISE A NIVEAU EQUIPEMENTS SPORTIFS			
P056E16 - REFECTION COMPLEXE PETITE BOUVERIE	1 985 266,30 €	0,00 €	1 985 266,30 €
P056E17 - PISCINE MARIE MARVINGT RENOVATION ENERGETIQUE	7 050 000,00 €	0,00 €	7 050 000,00 €
P056E27 - PISCINE BOISSIERE	10 450 000,00 €	0,00 €	10 450 000,00 €
P056E31 - CREATION BLOC SANITAIRE ET VESTIAIRES SAINT EXUPERY	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ROUEN VILLE SOLIDAIRE, DE LA PETITE ENFANCE AU GRAND AGE			
DEMOCRATIE VIE PARTICIPATIVE			
P053 - CONSEILS DE QUARTIER ET BUDGET PARTICIPATIF			
P053E14 - BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN	1 000 000,00 €	0,00 €	1 000 000,00 €
FAMILLE			
P067 - ECOLE ET EDUCATION			
P067E15 - AMENAGEMENTS POUCHET/GRAINDOR	1 068 879,17 €	0,00 €	1 068 879,17 €
P067E25 - ECOLE HAMEAU DES BROUETTES	31 849,92 €	0,00 €	31 849,92 €
P067E30 - ECOLE NUMERIQUE	2 679 000,00 €	0,00 €	2 679 000,00 €
P067E32 - CREATION ECOLE RIVE GAUCHE	13 660 000,00 €	0,00 €	13 660 000,00 €
P067E33 - ECOLE CARTIER/DUBOCCAGE	4 060 000,00 €	0,00 €	4 060 000,00 €
P067E34 - HONORE DE BALZAC	3 350 000,00 €	0,00 €	3 350 000,00 €
P067E40 - EXTENSION ECOLE PEPINIERES SAINT JULIEN	5 000 000,00 €	0,00 €	5 000 000,00 €

- Autorisations de programme « récurrentes » :

➤ Rouen, ville résiliente, priorité à la transition social-écologique :

Politique	Secteur	Programme	AP 2025
Rouen, ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	Renaturation et végétalisation	P010 - Propreté urbaine	380 000,00 €
		P011 - Nature en ville et paysages	4 888 572,00 €
		P012 - Exploitation sites et espaces publics	80 000,00 €
		P013 - Transition écologique	542 000,00 €
		P014 - Parc naturel Urbain de Repainville	340 000,00 €
		P015 - Mécanisation espaces publics	967 000,00 €
		P041 - Cimetières	790 000,00 €
	Rénovation thermique	P094 - Economies d'énergie	7 130 000,00 €
		P097 - Sécurité maintenance bâtiments municipaux	2 050 000,00 €
		TOTAL	17 167 572,00 €

➤ Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire :

Politique	Secteur	Programme	AP 2025
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	Culture	P044 - Aménagement patrimoine culturel	915 000,00 €
		P047 - Plan de restauration et valorisation patrimoine	454 000,00 €
		P048 - Bibliothèques	412 940,00 €
		P049 - Conservatoire	260 000,00 €
	Urbanisme	P004 - Soutien au logement	0,00 €
		P005 - Acquisitions foncières et immobilières	1 780 050,00 €
		P006 - Pré-aménagement et aménagement urbain	309 000,00 €
		P007 - Urbanisme des territoires	0,00 €
		P008 - Bâtiments en péril	95 000,00 €
		P009 - Concessions Publiques d'Aménagement	1 400 000,00 €
	Rayonnement économique	P016 - Mise en valeur économique du territoire	100 000,00 €
	Manifestations publiques	P019 - Armada	0,00 €
		P021 - Festivités et manifestations	168 709,00 €
	Sport	P055 - Sécurité - maintenance terrains de sport	1 167 514,00 €
		P056 - Remise à niveau équipements sportifs	650 000,00 €
		P058 - Fonctionnement et soutien à l'attractivité sportive	0,00 €
	TOTAL	7 712 213,00 €	

➤ Rouen, ville solidaire, de la petite enfance au grand âge :

Politique	Secteur	Programme	AP 2025
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	Famille	P066 - Petite enfance	417 000,00 €
		P067 - Education école et animation	1 544 525,00 €
		P068 - Restauration collective	258 000,00 €
	Solidarités	P060 - Sécurité maintenance RPA et équipements cohésion sociale	440 000,00 €
		P061 - Accessibilité des ERP	700 000,00 €
		P062 - Politique sociale	0,00 €
	Relation citoyenne	P041 - Cimetières	0,00 €
		P042 - Etat civil	10 000,00 €
	Tranquillité publique	P064 - Tranquillité publique	587 510,00 €
	Vies et initiatives associatives	P022 - Maisons de quartier	261 000,00 €
	Démocratie - vie participative	P053 - Conseils de quartier et budget participatif	0,00 €
		P054 - Gestion urbaine de proximité - entretien espaces publics	150 000,00 €
		TOTAL	4 368 035,00 €

➤ Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers :

Politique	Secteur	Programme	AP 2025
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	Moyens généraux	P086 - Gestion des systèmes d'information	3 372 500,00 €
		P083 - Moyens généraux	913 200,00 €
		P081 - Rouen employeur responsable et attractif	90 000,00 €
	Relations institutionnelles	P102 - Fonctionnement municipalité	1 500,00 €
		TOTAL	4 377 200,00 €

b. Les crédits de paiement 2025

La ventilation des dépenses d'investissement par grandes catégories de dépenses, hors mouvements budgétaires équilibrés en dépenses et en recettes d'investissement, ⁵ est la suivante :

	BP 2025
Remboursement en capital de la dette	13,7 M€
Subventions versées	5,64 M€
Dépenses d'intervention (travaux, équipements)	51,77 M€
TOTAL	71,11 M€

Elles sont réparties comme suit entre les quatre ambitions développées par la municipalité :

Politique sectorielle	M€
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique	16,76 M€
Rouen ville rayonnante, renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie du territoire	31,39M€
Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge	5,59M€
Moderniser les fonctions support pour améliorer le service rendu aux usagers	17,37 M€
	71,11 M€

Hors remboursement en capital de la dette, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 57,28 M€ au budget primitif 2025.

M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Dépenses réelles investissement hors dette et hors mouvements neutres	27,05	34,88	41,42	45,37	53,52	57,28
Evolution en %		+28,95%	+18,77%	+9,52%	+17,97%	+7,03%

Elles connaissent à nouveau une importante progression par rapport au BP 2024, soit +7,03 %, représentant 3,76 M€ de crédits d'investissement complémentaires inscrits dès le budget primitif.

⁵ Sont exclues des dépenses d'investissement : les dépenses financières correspondant à la prise en compte des OCLT, les opérations de renégociation de la dette et les dépenses relatives aux opérations sous mandat

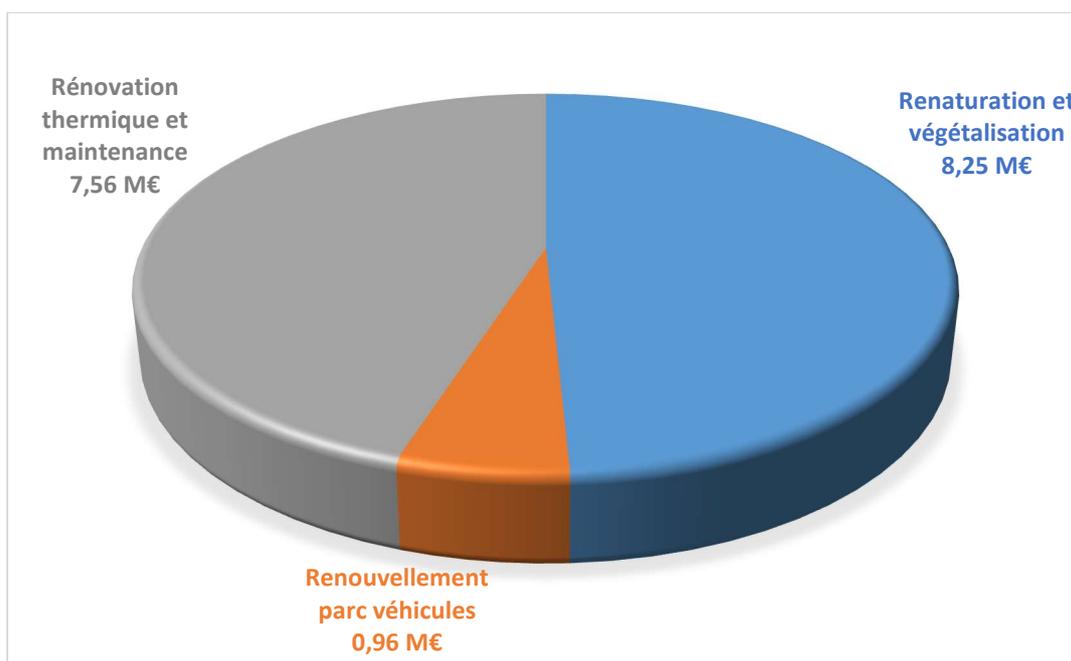
Rouen ville résiliente, priorité à la transition social-écologique : 16,76 M€

NB : il s'agit bien ici de dépenses réelles d'investissement. Les dépenses de fonctionnement ont été traitées en amont dans le document budgétaire.

L'objectif prioritaire du mandat vise à faire de Rouen une capitale de la transition écologique.

Pour ce faire, un vaste programme de renaturation de la Ville a été lancé dès 2021 afin de reconstituer des îlots de fraîcheur et de biodiversité.

De plus, la Ville a engagé un plan massif dans la rénovation thermique des bâtiments municipaux et renouvelle son parc de véhicules et d'engins mécanisés dans le respect des normes environnementales.



- **Renaturation et végétalisation de la Ville : 8,25 M€**

- La déclinaison du plan de renaturation de la Ville se poursuivra autour des axes suivants :
 - Aménagement des squares et jardins pour près de 2,7 M€ pour permettre de financer notamment les projets suivants : 1M€ pour les aménagements du jardin des plantes (poursuite des travaux du jardin chinois, remise en état des allées, rénovation de l'aire de jeux, création d'un cheminement PMR, restauration paysagère du massif de rosiers, etc), 0,3M€ pour l'aménagement du centre Texier, 0,25M€ pour l'aménagement du jardin Géricault, 0,16M€ pour l'aménagement paysager de la place Saint Clément, 0,15M€ pour l'aménagement du jardin Rochefoucault, 0,15M€ pour l'aménagement du jardin rue de Joyeuse, 0,1M€ pour l'aménagement du square Hélène Claudine
 - Végétalisation et poursuite de l'entretien sans produits phytosanitaires des cimetières pour 0,30 M€ ;
 - Plan ombrage et végétalisation en Ville : déclinaison du plan pluriannuel 2024-2029 avec pour 2025 une enveloppe de crédits à hauteur de 0,35 M€ pour

renouveler et rénover les jeux dans leur environnement. 245 K€ seront consacrés en 2025 à la plantation de nouveaux arbres dans différents espaces publics de la Ville notamment pour créer des forêts urbaines et lutter contre les îlots de chaleur ;

- Les travaux d'entretien structurants des fontaines se verront doter d'un budget de 0,55 M€ qui permettra d'entamer les travaux de la fontaine Sainte Marie et de poursuivre l'amélioration du réseau d'arrosage et de remplacement des pompes et matériels ;
- Déminéralisation des cours d'écoles et des crèches : 2,58 M€ de crédits y seront consacrés en 2025 pour poursuivre les opérations de renaturation des cours d'écoles et de crèches (Ecoles élémentaires Charles Nicolle, Sapins (cours 1 et 2), Pouchet et Bachelet ; écoles maternelles Anatole France, Graindor, Hameau des Brouettes, Charles Nicolle et Pape Carpentier ; crèches des Explorateurs et Graines de Vanille) ;
- 0,37 M€ seront ciblés pour la transition écologique au titre d'une part de la protection de la biodiversité avec la poursuite de l'inventaire et d'autre part avec le développement des jardins urbains partagés ;
- L'installation de nouvelles poubelles et de matériel de propreté (dont des toilettes publiques) se poursuivra au cours de l'année 2025 pour un montant de 412K€ ;
- 193 K€ de crédits permettront de développer le plan de déplacement des employés par l'acquisition notamment de vélos électriques et le déploiement du plan de transition.

- **Renouvellement du parc de véhicules : 0,96M€**

- L'acquisition de nouveaux véhicules de propreté comme des balayeuses mobilisera 0,96 M€ de crédits ;

- **Transition énergétique et maintenance : 7,56 M€**

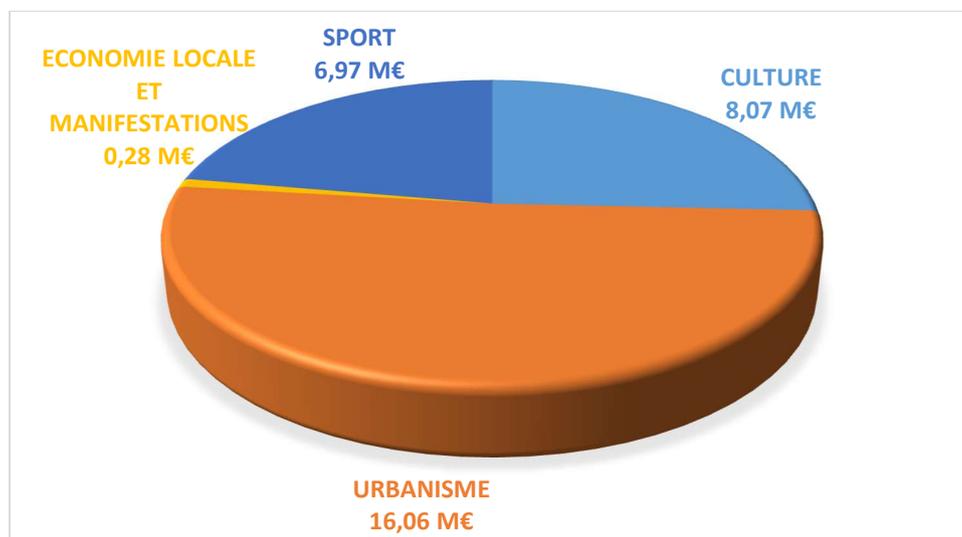
La mise en œuvre concrète du plan de transition adopté par la Ville le 30 juin 2021 se traduit au budget primitif 2025 de la façon suivante :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et réalisation de la transition énergétique au travers de la production d'énergie renouvelable et de la rénovation énergétique de bâtiments communaux pour un montant global de 5,74 M€. Parmi les travaux de rénovations, sont prévus notamment :
 - La poursuite de l'amélioration des performances énergétiques dans les bâtiments scolaires et périscolaires avec la phase 2 des travaux d'isolation, de couverture, de chauffage et de remplacement des menuiseries de l'école Jules Ferry (0,45 M€), le changement des menuiseries de l'école maternelle Joséphine Baker (0,67 M€), la première phase des travaux d'économie d'énergie de l'école Graindor (0,7M€) ainsi que les menuiseries de l'école Maurice Nibelle (0,6M€),
 - La poursuite de la conversion au réseau de chaleur (0,1M€),
 - Un programme de travaux divers d'économies d'énergies comme les menuiseries et l'isolation dans les bâtiments municipaux les plus énergivores (0,8 M€),

-
- Une enveloppe de crédits de paiement de 0,75 M€ pour la poursuite des travaux de rénovation de l'école du Hameau des Brouettes dont 500K€ permettant d'améliorer la performance énergétique est proposée en 2025 ;
- Un programme de travaux de restauration de la maison Binet de 0,20 M€ ;
- L'ouverture d'une enveloppe de crédits (500 K€ en 2025) pour le démarrage des travaux d'économies d'énergie de l'école Anatole France après la phase d'étude de 2024 ;
- Entretien et remise en état du patrimoine bâti communal pour 1,81 M€.

Rouen ville créative et rayonnante : 31,22 M€

L'objectif municipal est de faire de Rouen un territoire qui innove, entreprend et favorise l'implication de toutes les forces vives de la cité.



- **Culture : 8,07 M€** de crédits d'investissement sont prévus en 2025 et seront consacrés aux projets suivants :
 - En matière de patrimoine culturel, la poursuite du chantier de l'abbatiale Saint Ouen se poursuit et mobilisera 4,69 M€ de crédits ;
 - Les travaux inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement des monuments historiques se voient dotés d'un budget de 1,2 M€ alors que l'aménagement et la maintenance des bâtiments historiques s'établira à 0,40 M€. 0,13 M€ sont prévus pour l'entretien des monuments culturels ;
 - Le projet de réfection complète du Conservatoire à Rayonnement Régional⁶ se verra consacrer 500 K€ au cours de l'année 2025 ;
 - La restauration des orgues avec l'inscription de 244 K€ de crédits en 2025 ;
 - La maintenance et les travaux de sécurité dans les bibliothèques, les autres monuments culturels pour 0,22 M€ ;

⁶ Pour mémoire, une autorisation de programme « projet » d'un montant global de 10,02 M€ a été votée par le Conseil Municipal.

- Le réaménagement de la bibliothèque Parment ainsi que le renouvellement du mobilier défectueux pour les bibliothèques et l'acquisition de matériel de scénographie et patrimonial pour la bibliothèque Villon pour 269 K€ ;
- Le remplacement d'instruments de musique au sein du Conservatoire ainsi que le renouvellement des matériels scéniques pour 260 K€.

Enfin, le programme de création artistique, permettant d'allier de manière innovante « Rouen Art Nature » se verra, en 2025, doté à nouveau d'une enveloppe de 140 K€ pour l'acquisition et la création d'œuvres d'art destinées à embellir l'espace public.

- **Sport : 6,97 M€** de crédits d'investissement seront consacrés aux infrastructures sportives en 2025 pour favoriser la pratique sportive en la mettant à la portée de tous.

Les travaux de rénovation des équipements sportifs amorcés en 2022, notamment dans les piscines, seront poursuivis au cours de l'année à venir avec la poursuite des travaux de la piscine Marie Marvingt (3,9 M€) et des travaux de consolidation à la piscine Boissière (0,9 M€).

La fin de l'exécution des travaux du complexe sportif de la Petite Bouverie mobilisera 0,15 M€ de crédits de paiement.

Des travaux de rénovation des terrains de sport seront également poursuivis. Il est ainsi prévu d'effectuer la création d'un terrain synthétique 8X8 Salomon, de rénover le city stade de la rue le Verrier, de mener des travaux de drainage et d'arrosage du terrain Lemire et du tennis de la Bouverie. Une enveloppe globale de 1,12 M€ est prévue à cet effet.

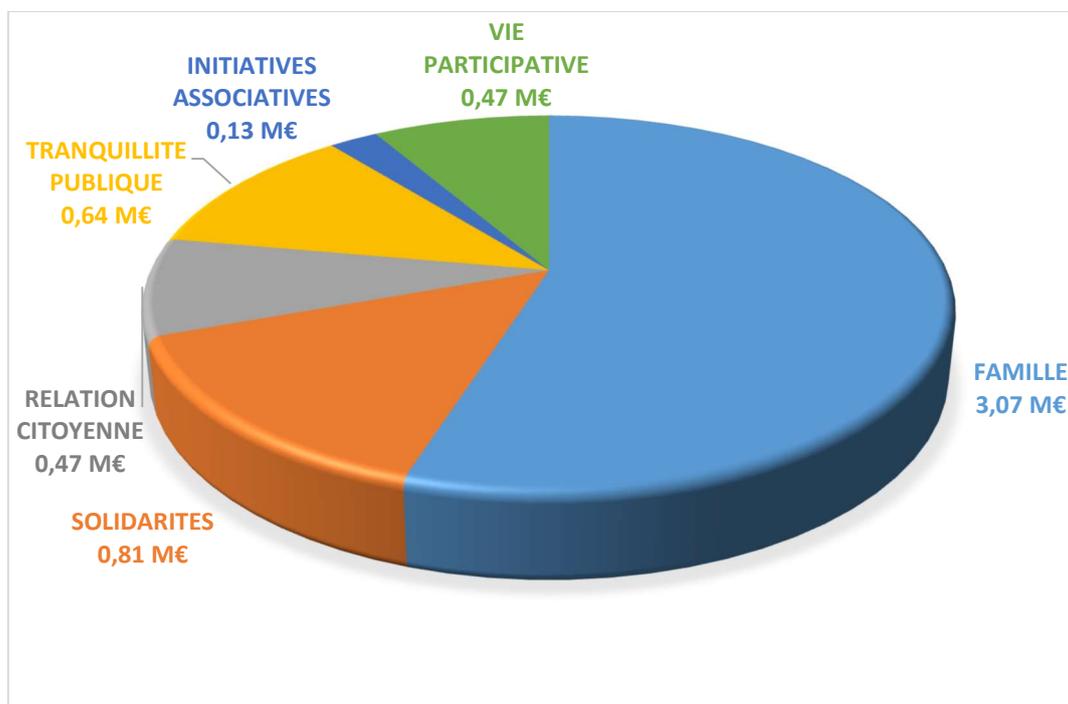
0,72 M€ de crédits seront consacrés à la maintenance et l'aménagement des équipements sportifs, dont une partie pour la « maintenance récurrente » et une autre pour la maintenance des équipements de chauffage.

- **Urbanisme : 16,06 M€** de crédits sont inscrits au BP 2025 pour favoriser le renouvellement de la ville sur elle-même. Ils seront consacrés :
 - A l'avancée du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : 11,53 M€ de crédits sont inscrits au BP 2025, pour la réalisation d'études pour les opérations d'aménagement de la centralité Chatelet et Lombardie, de Rameau 1 à la Grand Mare, des Canadiens aux Sapins et du quartier Grammont. Interviendront la poursuite de travaux tels que l'extension des vestiaires de l'US Grammont (0,3 M€) et les travaux de la salle de boxe (0,45 M€), le solde de la réhabilitation de la maison du plateau (1K€) et le démarrage des travaux de la piscine des Hauts de Rouen (2M€) et l'école Dunant (2M€) et la réhabilitation de l'école Marot (3M€) ;
 - A la participation d'équilibre d'un montant d'1,4 M€ à verser à l'EPF Normandie pour la CPA Luciline ;
 - Sur les Quartiers Ouest, la mise en œuvre du plan guide 2022 nécessite l'ouverture d'une autorisation de programme de 17,11 M€ pour la réalisation d'un grand parc et de l'extension de l'école Franklin. 150 K€ sont prévus en 2025 ;
 - Le projet de construction du gymnase campus santé, dont le montant global est estimé à 11,94 M€, sera poursuivi. 800 K€ correspondant aux études de maîtrise d'œuvre et aux diverses études techniques sont inscrits ;
 - Au financement du dispositif de l'OPAH RU pour le ravalement des façades sur 5 ans (pour un montant global de 1,15 M€). La campagne de ravalement des façades pour 2025 dispose d'une enveloppe pour 2025 de 50K€ ;

- A l'acquisition auprès de RNA du foncier destiné à la construction du futur gymnase Campus santé, ainsi que l'acquisition de parcelles en opportunité. 0,7 M€ sont prévus à cet effet ;
 - Au versement de l'indemnisation pour la fin du droit au bail de Séminor dans le cadre du transfert de l'EPHAD au CH de Bois-Petit pour 1M€ ;
 - Aux travaux à réaliser sur les bâtiments en péril pour 80 K€, ou encore au financement d'une campagne de fouilles archéologiques préalables au projet de réaménagement de l'Eglise Sant Pierre du Châtel pour 323K€.
- **Manifestations publiques : 176,38K€ et économie locale : 0,10 M€**
 - **176,38 K€** de crédits récurrents d'investissement sont proposés au BP 2025 pour poursuivre le renouvellement, amorcé en 2022, d'équipements et matériels indispensables à l'organisation des différentes manifestations se tenant sur le territoire de la Ville comme des barrières, du matériel de sonorisation, des estrades ou encore des podiums...
 - **100 K€** pour que la Ville puisse exercer son droit de préemption commerciale en tant que de besoin.

Rouen ville solidaire, de la petite enfance au grand âge : 5,59 M€

Afin de co-construire une ville solidaire dans laquelle chacun trouve sa place, l'accent sera mis sur les conditions d'accueil des plus jeunes dans les équipements municipaux, en favorisant notamment l'accessibilité des locaux.



- **Famille : 3,07 M€** de crédits d'investissement sont programmés en 2025 pour les infrastructures dédiées à la famille.

Dans le cadre de l'ensemble des actions visant à faire de Rouen une ville à hauteur d'enfants, les efforts de construction, rénovation et adaptation se poursuivront dans les écoles de la commune.

Devant l'accroissement du besoin d'accueil d'élèves sur la rive gauche de la Ville, les travaux d'extension du groupe scolaire des Pépinières se poursuivent. 250 K€ de crédits sont positionnés en 2025 afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet sur un montant total de 5M€ d'autorisation de programme.

Une enveloppe de 70K€ sera dédiée aux études préalables à la création d'une nouvelle école Rive gauche.

Concernant les usages du numérique à l'école, un plan « Ecole numérique et continuité pédagogique », co-construit initialement avec l'Education Nationale a été défini.

D'un montant global de 2,68 M€ (création d'une AP projet de ce montant), ce plan permettra, sur la période 2022 – 2026, l'acquisition d'équipements informatiques et le renouvellement continu du parc (serveurs, PC, tablettes, écrans VPI...), des licences informatiques et les câblages.

En 2025, ce sont 0,40 M€ de crédits de paiement qui sont prévus pour l'accompagnement du déploiement de ce plan.

Les travaux récurrents de maintenance et de sécurité dans les écoles et les centres de loisirs se voient attribuer une enveloppe de crédits de 1,18 M€ pour 2025.

446 K€ seront consacrés à l'achat de mobiliers, matériels électroménagers et matériels pédagogiques pour les classes et les locaux péri et extra-scolaires, dont 20 K€ destinés au matériel pour l'inclusion des enfants porteurs de handicap.

Enfin, 0,31 M€ de crédits sont prévus au titre des équipements de la restauration collective, notamment pour le remplacement du mobilier des restaurants scolaires et l'acquisition de nouveaux équipements (tables de collecte des déchets dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire).

Petite enfance : 0,34 M€ de crédits seront consacrés aux travaux de maintenance et sécurité des bâtiments dédiés à la petite enfance, 69 K€ à l'acquisition de mobiliers, d'équipements électro-ménagers et matériel de puériculture.

- **Solidarités : 0,81 M€** seront consacrés à cette thématique en 2025 afin de rendre la ville plus inclusive.
 - Accessibilité : 0,45 M€ de crédits inscrits au BP 2025 permettront la poursuite de travaux de mise en accessibilité des équipements municipaux tels que prévu initialement dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée adopté par la Ville en 2016.
 - Sécurité – maintenance des résidences autonomie et des équipements de cohésion sociale : 0,35 M€ y seront consacrés.
 - D'autre part, des travaux prévus pour un montant global de 0,1 M€ seront réalisés sur le patrimoine immobilier du CCAS (et comptabilisés en opérations pour compte de tiers) et des opérations informatiques estimées à 0,20 M€ portant sur les infrastructures, le renouvellement matériel ou la migration de solutions informatiques lui seront donc refacturées. Il s'agit d'opérations pour compte de tiers, neutres budgétairement.

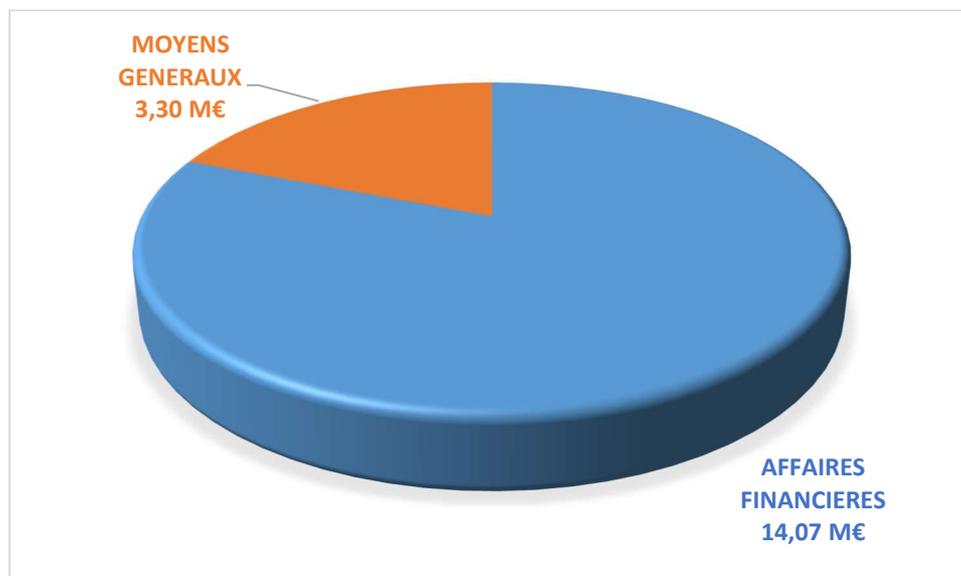
- **Tranquillité publique : 0,64 M€** de crédits d'investissement inscrits au BP 2025 seront consacrés au développement du système de vidéo-protection avec la mise en place d'installations pérennes et le renforcement du maillage au sein des quartiers prioritaires. De ce fait, 15 nouvelles caméras devraient être déployées dans la Ville au cours de l'année 2025.

Des crédits sont également prévus pour les différents équipements nécessaires à la police municipale.

- **Relation citoyenne : 0,47 M€** de crédits seront consacrés pour une grande part (0,26 M€) à la reprise de concessions et de columbariums. Des barrières automatiques à l'entrée des cimetières seront installées pour permettre une plus grande amplitude d'ouverture (152 K€).
10 K€ seront utilisés pour l'acquisition de petit matériel destiné à l'amélioration de l'accueil du public.
- **Vie et initiatives associatives pour soutenir le dynamisme du lien social : 0,13 M€** de crédits d'investissement sont prévus au BP 2025, consacrés à la sécurité-maintenance et à l'aménagement des maisons de quartier et des bâtiments à vocation socio-culturelle et à destination de la jeunesse.
- **Démocratie et vie participative : 0,47 M€ de crédits de paiement inscrits au BP 2025** dans le but de favoriser une démocratie permanente, tant pour l'animation de l'assemblée citoyenne, le débat des mémoires... :
 - Renforcer la démarche de gestion urbaine de proximité engagée sur différents quartiers : 169 K€ y seront consacrés en 2025 ;
 - Poursuivre la mise en œuvre du budget participatif citoyen pour la période 2024 – 2025 doté d'une enveloppe globale d'1 M€ avec une tranche de 0,30 M€ pour l'année 2025.

Moderniser les fonctions supports pour améliorer le service rendu aux usagers : 17,37 M€

La modernisation des fonctions support a pour objectif de simplifier et optimiser la gestion de nos moyens afin de rendre un service de qualité à nos usagers. Pour cela, toutes les directions de la Ville se mobilisent pour améliorer et rationaliser leur activité.



- **Affaires financières : 14,07 M€** de crédits inscrits au BP 2025 et qui sont constitués :
 - Du remboursement en capital de la dette

Concernant la gestion de la dette, la Ville a stabilisé son niveau d'endettement en 2023, après une période continue de désendettement, instaurée en 2015, et aboutissant à la fin de l'année 2024 à un désendettement global de quasiment 60,45 M€.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Emprunt d'équilibre	12,50 M€	15,76 M€	7,07 M€	6 M€	6,06 M€	5 M€	8,5 M€	10 M€	12 M€	12,20 M€

Le montant global emprunté au cours de l'année 2024 est de 12,20 M€.

Le faible niveau de recours à l'emprunt pour l'année 2024 permettra de stabiliser l'encours de dette de la ville, qui devrait s'établir au 31 décembre 2024 à 129,38 M€.

L'emprunt d'équilibre pour le budget primitif 2025 s'élève à 37 M€.

Le remboursement en capital de la dette pour l'exercice étant estimé à 13,7M€, opérations réelles et ordre comprises, l'évolution de l'endettement au budget primitif devrait s'élever à + 23,17 M€. Ce montant sera néanmoins ajusté lors du Budget Supplémentaire avec la reprise des résultats.

Avec un niveau d'épargne brute prévisionnel de 18,13 M€, le ratio prévisionnel de désendettement pour le budget principal s'établit à 8,42 ans.

- Du versement de l'attribution de compensation en investissement versée à la Métropole à hauteur de 372 K€ prenant en compte les transferts d'équipements intervenus en 2018 et les années ultérieures.
- **Moyens généraux : 3,30 M€** de crédits d'investissement inscrits au BP 2025 pour :
 - La gestion des systèmes d'information : 2,07 M€ destinés à hauteur de 0,26 M€ au financement des nouveaux projets techniques et fonctionnels (schéma directeur informatique).
1,8 M€ de crédits permettront le financement des dépenses récurrentes (comme l'accord Microsoft ou l'évolution des infrastructures) permettant de maintenir un parc matériel et logiciel opérationnel.
 - Flotte de véhicules et mobilier : 1,09 M€ consacrés à hauteur de 1 M€ au renouvellement du parc automobile de la Ville, les véhicules utilitaires nouvellement acquis devant répondre aux normes permettant de circuler dans la zone à faible émission instaurée au cours de l'été 2021 dans l'agglomération. Le mobilier le nécessitant pourra également être remplacé à hauteur de 0,09 M€.
 - Equipements d'adaptation des conditions de travail : près de 93K€ de crédits permettront d'adapter les mobiliers et les équipements professionnels, dans le cadre de la politique d'amélioration des conditions de travail des agents, poursuivie par la Ville.

*
* * *

Dans un contexte où les incertitudes sont toujours plus présentes, le projet de budget présenté pour l'année 2025 présente à la fois une amélioration de son autofinancement ainsi qu'une progression de son budget d'investissement.